

*Théodore TAKOU**

**EVOLUTION ET SITUATION ACTUELLE DE L'OFFRE
D'EDUCATION PRIVEE ISLAMIQUE A DOUALA (LITTORAL-
CAMEROUN): 1963-2008**

**Evolution and Present State of the Islamic Private Educational Offer at Douala
(Region of Cameroon's Sea-shore): 1963-2008**

Abstract: Against the background of the historical evolution and of the contemporary state of affairs, the present study describes the relationship between the State of Cameroon and the religion of Islam, with special reference to the teaching facilities in Douala and the way the Moslem community organised itself in order to grant to the Moslem families access to an education in accordance with the religious principles of Islam. The analysis touches topics such as: the goal and structure of the Moslem education; the offer of private religious education in Douala; its various difficulties; the children's access to schools (case-studies regarding boys and girls); the curriculum; the financing and the place assigned to religion within the curriculum. The present study is founded on the analysis of the documents elaborated by the organizations which occupy an intermediary position between the Moslem community and the State of Cameroon, as well as on the interpretation of data collected from the persons in charge with the Moslem private education and our own field research. This investigation aims to reveal the dynamics of Moslem private education and the various difficulties it encountered in Douala, as well as to bring to the fore the answers formulated by the Moslem communities confronted with different challenges.

Keywords: Douala, confessional education, Islamic private schools, ACIC, OESPI.

*

Introduction, problématique et orientation

Le système scolaire camerounais, de part les textes qui l'instituent et l'organisent, se caractérise par des dispositions affirmant le droit pour les parents de

* Ph. D. candidate, Yaoundé I University, Cameroon, recipient of an Eugène Ionesco Fellowship, awarded by Agence Universitaire de la Francophonie, at "Dunărea de Jos" University of Galați, Romania.

choisir, selon leurs conviction, le type d'éducation scolaire qu'ils entendent assurer à leurs enfants. Ce faisant, face à la liberté d'enseignement consacrée, la présente étude cherche à comprendre comment, à Douala, la confession religieuse islamique a répondu par l'offre des services scolaires à la demande d'éducation.

Comme l'indique le titre, le cadre spatial de l'étude est Douala, dans le Littoral-Cameroun. Espace cosmopolite, multifonctionnel et fortement urbanisé, Douala est aussi peuplé de nombreux groupes ethniques aux traditions historiques diverses, avec des pratiques religieuses qui relèvent à la fois des religions traditionnelles, chrétiennes et de l'islam. En d'autres termes, Douala, ville de contraste, plus que toute autre ville du Cameroun, mérite le qualificatif d'« Afrique en miniature » ou encore d'« Afrique dans sa diversité ». Cette extrême hétérogénéité historique, socio-culturelle, religieuse, humaine, linguistique pose un problème fondamental, celui d'organiser la vie en cité en intégrant les particularismes de chaque groupement socio-ethnique et religieux dans un souci de conformité aux principes de coexistence pacifique entre toutes les composantes ethniques. Cette complexité exprime clairement les options novatrices que revêtira l'enseignement privé islamique dans la ville de Douala. C'est une école qui intègre le bon sens et le réalisme dicté par son environnement cosmopolite. Notre choix est donc aussi mu par le souci de montrer la singularité de la trajectoire de l'enseignement privé islamique à Douala.

Au plan chronologique, l'analyse porte sur la période qui va de 1963 à nos jours, dates marquantes de l'histoire de l'enseignement privé islamique au Cameroun, avec la création des premières écoles franco-arabes de l'ère post-coloniale et celle qui marque une réelle dynamique dans l'éducation privée islamique. Entre les deux bornes, le début de la crise économique au milieu des années 1980 et le processus de démocratisation enclenché au début de la décennie 1990 font entrevoir de nouvelles offres et l'avènement d'une nouvelle restructuration de l'ordre scolaire privé islamique.

Le corpus qui a alimenté et orienté nos analyses a été construit sur la base de plusieurs sources. Pour les chercheurs en effet, la question de la scolarisation privée islamique au Cameroun est un thème relativement nouveau. Elle a produit une littérature, sous forme de travaux universitaires (H. Adama, 1993 et E. Iya, 1993); de livre (R. Santerre, 1973); d'articles de revues (R. Santerre, 1974, 1982 et H. Adama, 1997, 1998, 1999 et 2001) et incidemment dans de réseaux de recherche (P.M. Njiale, 2005, 2006 et 2009). Notre travail est donc tributaire de ces travaux enrichissants déjà effectués sur l'école franco-arabe au Cameroun en général et notamment dans sa partie septentrionale. Il ambitionne cependant d'être novateur, en procédant à une relecture de l'enseignement privé islamique par rapport au contexte particulier de Douala, aux problématiques de la démocratisation et des nouveaux enjeux que suscitent les effets induits de la mondialisation. En matière de statistiques, nous avons eu recours aux données fragmentaires collectées auprès du responsable de l'ordre scolaire privé islamique (OESPI). Les documents d'archives de certaines écoles privées islamiques récemment créées à Douala ont été également

consultés¹. Les textes et documents officiels qui réglementent l'enseignement privé depuis 1964 au Cameroun nous ont été aussi utiles. Les entretiens et les observations participantes ont eu lieu lors de nos multiples séjours sur le terrain (2004-2008), dans le cadre de nos travaux de thèse de Doctorat. Cette collecte nous a permis de recueillir de nouvelles données, de constituer un "arrière-fond référentiel"² et d'analyser les constantes et les évolutions des pratiques scolaires selon le contexte, en donnant la priorité aux dimensions suivantes:

- la finalité et philosophie éducatives de l'ordre confessionnel islamique;
- l'offre d'éducation confessionnelle privée islamique à Douala;
- la scolarisation des enfants (filles et garçons);
- l'itinéraire d'apprentissage;
- les diverses difficultés;
- le financement;
- la place de la religion dans la formation.

L'objet fondamental de cette étude est finalement de chercher à comprendre comment à Douala, la confession religieuse islamique a répondu par l'offre des services scolaires à la demande d'éducation. Il s'agira concrètement ici d'étudier d'une part l'organisation de l'éducation islamique qu'offraient les musulmans de Douala au lendemain de l'indépendance: la formation des formateurs, celle des fidèles, la qualité de cet enseignement, l'itinéraire d'apprentissage et sa capacité à surpasser le système de l'école coranique traditionnelle et ce que représente cette initiative privée au moment de la libéralisation des années 1990 (A). D'autre part, nous analyserons la dynamique des nouvelles offres de l'éducation privée islamique à Douala, suite aux effets de l'ouverture du Cameroun aux idées démocratiques depuis le tournant des années 1990 (B). Nous concluons en dressant un bilan provisoire de la situation de cet ordre d'enseignement à Douala.

Œuvre d'historien, chacun de ces aspects s'efforcera d'établir, autant que faire se peut, les connections entre le passé et le présent, pour appréhender les continuités et les mutations, dans une approche dynamique de la question de l'éducation privée islamique à Douala. On comprendra à cet égard que les communautés musulmanes de Douala ont expérimenté vers la fin de l'administration française les premières formes d'éducation islamique. En effet, le début de l'éducation traditionnelle d'obédience islamique dans la partie méridionale du Cameroun et singulièrement à Douala, remonte à la seconde moitié du XXe siècle, précisément dans les années 1950, via les activités commerciales des musulmans d'Afrique de l'Ouest en particulier. Les premières écoles coraniques furent en effet créées en 1955 à New-Bell, quartier à forte prédominance musulmane dans la ville de Douala. L'existence de ces écoles assurait une formation religieuse aux enfants musulmans (H. Adama, 1997). Leur avancée demeurait cependant modeste et ne concernait que des groupes restreints.

¹ C'est le cas du Groupe Scolaire Privé Islamique Ibrahim et l'Ecole Franco-islamique de Bibamba-Bonaloka.

² J. Poirier et al., *Les récits de vie. Théorie et pratique*, Paris, 3^e éd., 1993, p. 145; lire aussi Ph. Poirier, *Les enjeux de l'histoire culturelle*, Paris, 2004.

A tort ou à raison, une certaine méfiance a longtemps dominé l'opinion que nourrissait l'administration coloniale française vis à vis de l'école coranique. Elle la considérait comme un « foyer d'obscurantisme religieux » ou comme une entrave à l'œuvre scolaire et à l'influence française (R. Santerre, 1973).

De ce qui précède, il va sans dire que, au sortir de la colonisation en 1960, Douala n'avait pas, du point de vue occidental, une tradition scolaire à cycle complet dispensée par les musulmans.

A- Début et évolution de la scolarisation franco-arabe à Douala: 1963-1990

Les années 1960 ouvrent une nouvelle phase dans le développement de l'éducation islamique au Cameroun. Pour participer au fonctionnement de l'appareil administratif naissant, la scolarisation devient une priorité au sein de la communauté musulmane. En la matière, la communauté musulmane de Douala va s'inspirer des principes du pluralisme scolaire, de la laïcité, de la neutralité et de la liberté d'enseignement de la loi de 1964³ et d'autres textes qui seront initiés par la suite pour organiser, cadrer et consolider l'ordre d'enseignement privé islamique au sein de l'Association Culturelle Islamique du Cameroun (ACIC)⁴. Cette association est demeurée jusqu'à la fin des années 1990 et exerçait sous le contrôle pédagogique et administratif de l'Etat de qui elle percevait des subventions comme appui aux charges financières afférentes au fonctionnement de ses initiatives.

A-1 Finalité et philosophie de l'éducation confessionnelle islamique

Derrière tout projet éducatif se profile une visée idéologique et philosophique avouée ou inavouée, de même que toute intention éducative est fondamentalement liée à un idéal de société et d'homme à former. On peut dans cette perspective se demander à quelles finalités la communauté musulmane avait ouvert une école à Douala et quel rapport elle entretenait avec l'Etat. Il s'agit surtout ici d'appréhender au plan interne la nécessaire adaptation de l'école coranique et son orientation au niveau de l'acquisition des connaissances islamiques pour cadrer avec les besoins essentiels de la communauté musulmane de Douala. En effet, face à l'expansion fulgurante de l'école de type occidental, l'enseignement coranique traditionnel commencé sous l'administration française était menacé de sombrer dans l'insignifiance. Il fut par conséquent obligé de chercher un mode d'adaptation à la situation en rapide évolution. Pour cela, la communauté créa, à côté des multiples écoles coraniques traditionnelles, une nouvelle structure dite « école franco-arabe » dont l'organisation et la gestion furent confiées à l'ACIC. Cet établissement est créé pour donner à leurs enfants un cadre éducatif géré et contrôlé par les musulmans. Dans cette perspective, c'est en 1962 que la communauté musulmane de Douala sollicite et obtient du maire de la ville, Rudolph Tokoto, le déblocage d'un budget et un site destiné à la construction d'un établissement scolaire qui deviendra officiellement l'école franco-arabe de New-Bell.

³ Voir loi no 064/LF/11 juin 1964: contrôle et fonctionnement de l'enseignement privé.

⁴ Créée en 1963, l'ACIC est reconnue et enregistrée sous la loi no 67/LF/19 du 12/06/1967.

Pour la communauté musulmane de Douala, cette école est un moyen de moderniser l'ancienne école coranique afin de promouvoir une instruction islamique « moderne » parallèle à la formation dispensée dans les écoles publiques. Autrement dit, assurer un niveau convenable à l'étude de la langue du Coran face au poids grandissant de l'enseignement « moderne en français » et rattraper ainsi son retard sur le plan éducatif⁵. En effet, la mise en place de réseaux d'éducation séculiers et missionnaires protestants et catholiques conduisait, depuis l'époque coloniale, à la relève dans l'administration⁶; l'accès aux fonctions de pouvoir, d'autorité, même subordonnées, passait par l'« occidentalisation ». La création de l'école franco-arabe avait en définitive un double objectif: celui d'occuper une position mitoyenne (entre tradition et modernité) en sauvegardant la foi des enfants tout en instaurant les conditions pour que ceux-ci puissent devenir fonctionnaires⁷.

Selon Malam Faroukou⁸, l'école franco-arabe de Douala à cycle complet ouvre effectivement ses portes à la rentrée scolaire 1962-1963 au quartier New-Bell. Elle fonctionne sur la base d'un programme double: la section francophone et la section arabophone. C'est par la suite, à la rentrée scolaire 1963-1964⁹ que l'ACIC est sollicitée pour la reconnaissance officielle de l'école par le gouvernement et « pour envoyer des enseignants qualifiés »¹⁰.

L'ACIC était alors représentée dans la région du Littoral par El Hadj Garba Aoudou¹¹. Homme pluridimensionnel, il était vice président national de l'ACIC et homme d'affaires. A ce titre, il avait œuvré pour la fondation de l'école franco-arabe de Douala et n'avait cessé de déployer des efforts pour sa promotion. Au plan politique, il était cité parmi les pontes du parti au pouvoir. De l'Union Nationale Camerounaise (UNC: 1966-1985) au Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC: 1985-), il était toujours membre du comité central, instance

⁵ Voir H. Adama, « Naissance et évolution de l'enseignement franco-arabe au Cameroun », Thèse de Doctorat Nouveau Régime, Université de Bordeaux III, 1993; « L'école franco-arabe camerounaise: bilan et perspective », in G.L. Taguem Fah, *Cameroun 2001*, Paris, 2001, pp. 90-135 et E. Iya, « L'école franco-arabe, facteur d'adaptabilité des valeurs socioculturelles des populations islamisées du Cameroun septentrional », Maîtrise ès Art, Ecoles des Gradués, Université Laval, 1993.

⁶ Sur la participation des missions chrétiennes à cette entreprise depuis l'époque coloniale, lire entre autres J. Charre, *Le positionnement de l'œuvre scolaire. Vers un nouveau collège protestant*. Yaoundé, 2005; SENECA, *L'enseignement catholique au Cameroun (1890-1990)*, Yaoundé, 1992; R. Mballa Owono, *L'école coloniale au Cameroun: approche historico-sociologique*, Yaoundé, 1986; L. Ngongo, *Histoire des forces religieuses au Cameroun*, Paris, 1982 et C. Marchand, *La scolarisation française au Cameroun, 1920-1970*, T. I et II, Québec, Université Laval, 1975.

⁷ S. Genest et R. Santerre, « L'école franco-arabe au Nord Cameroun », in R. Santerre et C. Mercier Tremblay, *La quête du savoir. Essai pour une anthropologie de l'éducation camerounaise*, Montréal, 1982, pp.387 et suivantes.

⁸ Malam Faroukou est le second directeur de l'école franco-arabe de Douala. Au cours de nos entretiens des 13 et 14 avril 2003 à son domicile au quartier Nkololoun, il nous a présenté entre autres papiers privés, une copie de l'acte juridique de création de cette école qui porte le n° 85/ MINEDUC/ DAB/ 1961.

⁹ Loi No 64/11 juin 1964: contrôle et fonctionnement de l'enseignement privé.

¹⁰ Voir l'hebdomadaire d'obédience islamique publié à Douala *El Qiblah*, « Dossier Spécial Education islamique à Douala », n° 14 du mercredi 25 octobre 2000, p. 8.

¹¹ De 1963 jusqu'à sa mort en 2006.

suprême du parti. A New-Bell, il était très respecté dans la communauté musulmane pour laquelle il manifestait une générosité sans limite: « à New-Bell, il participait à hauteur de 50% au moins aux préparatifs de toutes les activités »¹².

Membre du conseil municipal de la mairie de New-Bell pendant toute la période du parti unique (1966-1990), il est élu député RDPC du même arrondissement de 1996 à 2001¹³. La popularité d'*Aladji* (El Hadj) Garba à New-Bell était telle qu'il constituait, aux yeux des autorités locales, un maillon essentiel à partir duquel on pouvait contrôler la frange musulmane de la population.

Ce patriarche de la communauté musulmane de Douala était également détenteur de plusieurs distinctions honorifiques. Pour lui, la concurrence de l'école officielle avait dépossédé sur le plan local les parents musulmans de leur rôle d'éducateurs. Par ailleurs, la dispersion des enfants dans les écoles laïques ou même confessionnelles chrétiennes ne permettait pas de leur enseigner les fondements de la religion quand ils n'étaient pas tout simplement obligés de suivre d'autres doctrines, d'autres croyances¹⁴.

La volonté communautaire était donc soutenue par El Hadj Garba Aoudou, puissante personnalité générée par la diaspora musulmane à Douala, comparable au *self-made-man* américain qui, par ses propres efforts a réussi à se hisser au dessus du lot. Bénéficiant d'une « grande renommée »¹⁵, son statut social différent lui conférait une audience toute particulière parmi ses pairs. Il était aussi convaincu de la nécessité d'asseoir ou de perpétuer les idéaux islamiques à travers le financement de l'éducation. Jusqu'à sa mort survenue en 2006, il avait œuvré pour la fondation et la marche de l'école franco-arabe de New-Bell: « il déployait de nombreux efforts financiers et matériels pour la promotion de l'école franco-arabe de New-Bell (...) et s'investissait en multipliant des initiatives pour sa survie »¹⁶. Mais ce soutien ne relevait-il pas de la logique et de la stratégie de contrôle de la communauté musulmane ou d'une stratégie de positionnement individuelle?

A-2 L'ACIC: une association politisée au service de l'école-franco-arabe

Pour conférer à l'enseignement coranique une signification et nature nouvelle, pour le soutenir et lui permettre d'étendre son réseau, il est créé en 1963, avec siège à Garoua, l'ACIC. Cette association, unique à l'époque et reconnue en 1967¹⁷, disposait en principe du monopole légal de la représentation et donc du statut d'interlocuteur privilégié des autorités¹⁸.

¹² Voir le quotidien privé *Le Messenger*, n°2326 du 8 mars 2007, p. 3.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Synthèse des propos d'El Hadj Garba Aoudou, recueillis lors de notre entretien du 12 mai 2004 à son domicile à New-Bell/nkololoun.

¹⁵ J.F.Médard, « "Le big man" en Afrique: esquisse d'analyse du politicien entrepreneur », *L'Année Sociologique*, n° 42, 1992, p. 169.

¹⁶ *Le Messenger*, no 2326, p. 3.

¹⁷ Cf. ACIC, Loi n° 67 /LF/19 du 12/06/1967.

¹⁸ Cette situation n'était pas spécifique au Cameroun et pouvait s'observer notamment en Guinée, même si l'homogénéisation du paysage islamique ou la « mise au pas des musulmans fut plus brutal » (Cf. M.Gomez-Perez, L. Audet-Gosselin et J. Leclerc, « Itinéraires de réformistes musulmans au Sénégal et en Guinée: regards croisés (des années 1950 à nos jours) », sous presse) et au Mali avec la

L'article premier du statut de cette association fait mention expresse qu'elle est créée « pour promouvoir le développement des activités culturelles islamiques au Cameroun, développer l'enseignement franco-arabe, diffuser la doctrine musulmane¹⁹, resserrer les liens entre les croyants »²⁰. Cette tâche lui est confiée par l'Etat. Et, pour l'accomplir, l'ACIC procède à un quadrillage territorial national par la constitution de trois secrétariats à l'éducation, sorte de commissions scolaires islamiques qui contrôlaient les écoles franco-arabes du territoire. Les programmes²¹ étaient conçus par le Secrétariat à l'Education de l'ACIC. Chaque secrétariat s'occupait de la gestion et de l'administration des établissements chargés de l'enseignement islamique: secrétariat à l'éducation de la zone Nord; secrétariat à l'éducation de la zone Ouest et Secrétariat à l'éducation de la zone Sud. La région administrative du Littoral se trouvait dans la zone Sud. Et, pour des raisons de présence et de densité de la population musulmane, deux écoles franco-arabes y seront ouvertes: une à Nkongsamba²² et une autre à Douala²³.

Pour remplir sa tâche, l'ACIC s'entoure tant au niveau de la Direction exécutive à Yaoundé que de ses démembrements au niveau des zones (Nord, Ouest et Sud), des responsables arabophones fidèles aux options de l'UNC. Les plus célèbres étaient El Hadj Banoufe Hamadou, El Hadj Aminou Oumarou, Cheikh Daouda Mohaman (bureau exécutif); Aboubakar, Abdallah Moussa, Garba Oumarou, Abdourahman Abdoukarim (secteur Nord); El Hadj Garba Aoudou (Littoral); El Hadj Malam Kouotouo Atam, Malam Innua Wirba, Ahmed Ibrahim Nzube Epie (secteur Ouest). Il s'agissait très souvent des personnalités dépourvues de titres religieux et qui étaient en majorité de hauts fonctionnaires, de grands commerçants, etc. Les objectifs sont clairs. Officiellement, il s'agissait pour les leaders qui animaient cette politique unificatrice de promouvoir entre autre l'enseignement de l'arabe et, par la représentativité de l'organisation, de mener une action de groupe de pression plus efficace au service de la cause musulmane. En fait, ils ne mettaient pas à mal la politique centralisatrice de l'Etat et s'inscrivaient dans la politique de « sécularisation » de l'islam.

Cette initiative était d'autant plus heureuse pour le pouvoir politique qu'il y était souvent impliqué par leaders interposés. Cette institutionnalisation introduisait en effet la rationalisation de la gestion des relations entre l'Etat et les fidèles. Il disposait désormais d'un interlocuteur unique, avec lequel il était possible de négocier plus efficacement des dossiers éducatifs et bien d'autres concernant la

création de l'Association malienne pour l'unité et le progrès de l'islam (AMUPI) sous le contrôle du gouvernement. Cf. L. Brenner, "Constructing Muslim Identities in Mali", in L. Brenner (éd.), *Muslim Identity and Social Change in Sub-Saharan Africa*, London, pp. 59-78.

¹⁹ C'est nous qui mettons en exergue.

²⁰ Cf. statut de l'ACIC, 1963, p.1.

²¹ Il faut préciser que ces programmes étaient à titre indicatif. Chaque enseignant dispensait des cours qu'il jugeait utile par rapport à son itinéraire, son cursus et surtout le niveau de sa classe.

²² L'école franco-arabe de Nkongsamba ferme ses portes en 1988.

²³ Les autres provinces administratives qui ressortissent de la zone Sud sont: le Centre, le Sud et l'Est. Il existait une école franco-arabe à Yaoundé. Jusqu'en 1990, il n'existait pas encore d'écoles franco-arabes au Sud et à l'Est.

communauté. Cette démarche n'était pas innocente, car, en donnant aux notables musulmans le statut d'interlocuteurs privilégiés du pouvoir politique à travers l'ACIC, l'Etat tendait à renforcer leur image et leur autorité auprès des fidèles et en contrepartie, il attendait des notables musulmans qu'ils contrôlent les faits et gestes des fidèles. L'officialisation de la communauté musulmane apparaissait pour ainsi dire comme l'instrument de promotion d'un groupe et du renforcement du contrôle de l'Etat, ce dernier pouvant toujours, en cas de non soumission, destituer les notables trop indépendants ou tout simplement retirer l'agrément. La création de l'ACIC en 1963, sa reconnaissance tardive en 1967 et l'absence de fondement juridique²⁴ de cette association participait aussi d'une stratégie du pouvoir de contrôler l'islam et ses notables. De même, la restructuration tardive de l'ACIC, en 1988²⁵, faisait partie de cette stratégie et témoignait aussi des luttes de positionnement dans cette association. Bien plus, l'ACIC était placée sous la surveillance de la présidence de la République et ses membres étaient systématiquement contrôlés dans la mesure où elle apparaissait également comme un partenaire incontournable des pays arabes²⁶. Pour gérer et administrer l'école franco-arabe, l'ACIC avait besoin d'un personnel enseignant qualifié francophone et arabophone. Disposait-elle des moyens de sa politique ?

A-3 Le personnel enseignant: formation et recrutement

Comme l'école franco-arabe avait un double programme, le corps enseignant était aussi bilingue (arabophone et francophone) et bi-confessionnel (musulman et chrétien). A sa création, on trouvait uniquement des enfants musulmans; puis avec le temps, des élèves non-musulmans s'y sont intéressés²⁷. L'ACIC recrutait avec l'aide de l'Etat des maîtres francophones pour l'enseignement des matières en français en alternance avec les maîtres arabophones. Ces derniers, laissés à la charge de l'ACIC, s'occupaient de l'encadrement coranique des enfants. Quant aux enseignants de français, ils étaient délégués dans l'école par l'inspection départementale de l'enseignement primaire et maternel, étaient des fonctionnaires et leurs salaires leurs étaient versés indépendamment du lieu d'exercice de leur fonction²⁸. La rareté des brevetés au sein de la communauté musulmane à cette

²⁴ En droit camerounais, il n'existe pas, en effet, de notion de représentant d'un culte. En fonction du principe de « neutralité » ou de « laïcité » de l'Etat camerounais, le législateur ne peut reconnaître un ou des cultes, pas plus qu'il ne peut intervenir dans leur organisation. Il ne lui est possible, afin de soutenir leurs activités sociales, que de subvenir aux déficits des associations chargées de la gestion des biens d'une communauté telles que les écoles reconnues par la loi. Mais aucune reconnaissance ou aide à une instance représentative n'est autorisée.

²⁵ Cf. statuts renouvés de l'ACIC, décret n° 88/319 du 7 mars 1988. Voir aussi le Tableau Confessionnel légal de la République du Cameroun dans *Cameroon Tribune*, quotidien bilingue du 31 mars 2006, pp. 21-22.

²⁶ Pour plus d'amples informations, voir G.L. Taguem Fah, « Processus politique, mutation sociale et renouveau islamique au Cameroun », *Rupture/Solidarité*, no 4, Paris, 2003, p. 223.

²⁷ Malam Faroukou, entretien du 13 avril 2003 à son domicile au quartier New-Bell/Nkololoun.

²⁸ Cette réalité se faisait beaucoup plus prégnante au Nord-Cameroun. Voir H. Adama, « L'école franco-arabe camerounaise: bilan et perspectives », 2001, p. 99.

période obligeait les responsables des écoles franco-arabe à rechercher des maîtres francophones non musulmans, le plus souvent de confession chrétienne.

Les enseignants de l'arabe étaient, au début de la mise en place de l'école, recrutés sur place, selon les méthodes traditionnelles de sélection. Le maître d'arabe (marabout/malam) était alors recruté au sein de la communauté et ce recrutement était validé par la section locale de l'ACIC²⁹. La communauté recourait à cette méthode à cause d'un manque de personnel arabophone qualifié.

Parallèlement à cela, au lendemain de l'indépendance et notamment au cours des années 1970, les Camerounais bénéficient de multiples bourses octroyées par l'Égypte et surtout l'Arabie Saoudite³⁰. H. Adama souligne à ce propos que le nombre de bourses d'études allouées dépassait d'ailleurs celui des étudiants envoyés. Entre 1962 et 1986 par exemple, près de 200 bourses d'études ont été proposées par seulement trois pays: l'Arabie Saoudite, l'Égypte et la Libye³¹. C'est ainsi qu'à partir de la fin de la décennie 1970 et, grâce au retour au Cameroun des premiers boursiers envoyés par le gouvernement camerounais pour se spécialiser en matières religieuses et littéraires, l'ACIC recrutait de plus en plus de ces diplômés dans les écoles franco-arabes³².

Cette politique obéissait au souci de contribuer à mettre en place une nouvelle pédagogie censée être plus ouverte aux réalités de la communauté musulmane avec le recrutement de maîtres formés dans les pays arabes à la tête des écoles franco-arabes. On pensait ainsi améliorer « les choses en relevant la qualité des prestations pédagogiques »³³ dans la mesure où qualitativement, les nouveaux maîtres arabophones étaient a priori mieux qualifiés pour ne plus se contenter de la « simple copie du Coran sur la tablette comme c'est l'habitude dans les écoles coraniques traditionnelles »³⁴. Cette nouvelle approche qu'on peut qualifier de « réformiste »³⁵ faisait donc recours aux matières et méthodes d'enseignement radicalement différentes de celles des maîtres coraniques.

Toujours à partir du milieu des années 1970, la section arabophone avait aussi un personnel constitué d'une part, des Camerounais formés dans les trois « cours normaux d'arabe », sorte d'écoles normales des instituteurs arabophones créées respectivement en 1970 (Garoua), 1971 (Maroua) et 1972 (Ngaoundéré) dans la partie septentrionale du Cameroun³⁶ et d'autre part, des enseignants de

²⁹ Entretiens avec El Hadj Garba Aoudou, les 12 et 14 mai 2004 à son domicile à New-Bell/Nkololoun.

³⁰ Les relations entre le Royaume de l'Arabie Saoudite et la République du Cameroun existent depuis 1966. Depuis lors, l'Arabie Saoudite apporte un appui considérable aux étudiants camerounais grâce aux bourses qui leur sont consenties et qui leur permettent d'étudier dans de différentes universités saoudiennes. Mais sur un plan global, cette politique entraine dans un cadre général de prosélytisme en direction de l'Afrique au Sud du Sahara. Voir R. Otayek (s.d.), *Le radicalisme islamique au Sud du Sahara. Daw'a, arabisation et critique de l'Occident*, Paris, 1993.

³¹ H. Adama, « Naissance et évolution de l'enseignement franco-arabe au Cameroun », 1993.

³² Idem, « L'école franco-arabe camerounaise: bilan et perspective », 2001, p. 95.

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*, p. 105.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ L'ACIC en avait pris l'initiative à la suggestion d'un maître égyptien d'arabe à Garoua, qui enseignait auparavant dans une école normale égyptienne. Les deux autres responsables de ces « cours

l'assistance technique marocaine, égyptienne et même mauritanienne, dont la présence de temps en temps était à mettre sur le compte de l'initiative prise conjointement par l'ACIC et le Ministère des Relations Extérieures auprès de ces différents pays³⁷.

Les salaires des enseignants arabophones étaient en partie fournis par les subventions annuelles de l'Etat et les ressources de l'ACIC par ailleurs alimentées presque intégralement par les fonds publics³⁸. A Douala, les enseignants étaient rétribués sur une base de 26 à 29.000f CFA par mois au moment de leur recrutement³⁹. Par la suite, l'accroissement de solde était fonction du nombre d'années d'études en pays arabes et, éventuellement, des diplômes obtenus⁴⁰. En plus de cette aide financière, le gouvernement fournissait aussi du personnel qualifié grâce à des formations, dotait en mobilier et matériel didactique nécessaires. Les enseignants étrangers étaient rémunérés par leur coopération respective.

Comme on peut le constater, pour donner de l'impulsion à la toute jeune école, l'ACIC faisait d'abord appel aux services d'un personnel formé sur le tas, « au niveau très bas et sans diplôme officiel »⁴¹; ce qui ne manquait pas de poser des problèmes de différence et d'inégalité au sein du corps enseignant. Par la suite, elle avait fait appel à un personnel local formé sur place dans les écoles normales et à l'étranger. Ce personnel bénéficiait pour les enseignements des matières religieuses de l'aide des conseils pédagogiques étrangers. Outre de participer à la reconnaissance et à la mise en place de cette école, l'ACIC concevait les programmes et orientait la formation.

A-4 Programmes et orientation de la formation ou savoir dispensé

A l'origine, les deux enseignements français et arabe tels que conçus par l'ACIC se donnaient tous les jours du lundi au vendredi. La journée d'étude était divisée en deux parties d'inégale importance. La première partie, la matinée, était consacrée à raison de 25 heures hebdomadaires, à l'enseignement en français des matières du programme officiel c'est-à-dire le programme des écoles publiques. Les cours se déroulaient entre 7h30 et 12h20. L'après midi était réservée, de 14h30 à 17h, à l'enseignement en arabe. Sept domaines d'activités scolaires se répartissaient ce temps. Ce sont les matières de maîtrise de la langue française (lecture, conjugaison, dictée préparée, grammaire, orthographe, vocabulaire, rédaction,

normaux » étaient des Camerounais originaires du Nord, qui, boursiers de l'Arabie Saoudite, avaient étudié sept ans à Médine et en avaient rapporté l'un une licence en arabe et l'autre en droit. Leur salaire de 45.000f CFA était payé par l'ACIC alors que le titulaire de Garoua appartenait à la coopération égyptienne qui le rémunérait. Cf. S. Genest et R. Santerre, « L'école franco-arabe au Nord-Cameroun », *Revue Canadienne des Etudes Africaines*, Vol. 8, No 3, 1974, p. 603. L'admission au cours normal requérait l'équivalent d'un CEPE en arabe et la formation durait deux ans et donnait droit à un diplôme d'arabe.

³⁷ H. Adama, « L'école franco-arabe camerounaise: bilan et perspective », 2001, p. 95.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Ce salaire restait inférieur à celui de leurs collègues instituteurs adjoints francophones. Voir. *El Qiblah*, no 15, novembre 2000, p. 3.

⁴⁰ Voir l'hebdomadaire *Aurore Plus*, no 531, octobre 2002, p. 10.

⁴¹ S. Genest et R. Santerre, « L'école franco-arabe au Nord-Cameroun », 1974, p. 594.

récitation et chant) qui, avec un total de 9h 15 représentent 37% des 25 heures; les différentes matières d'initiation aux mathématiques (calcul, arithmétique, géométrie et système métrique) totalisent 5 heures (20%). Puis viennent les matières de connaissance de l'environnement national et international (histoire, géographie, instruction civique, morale, actualité/information) avec 2h45 (11%), les activités pratiques et sportives (dessin, éducation physique, travail manuel et écriture) pour 1h45 (7%), les sciences et l'hygiène disposent de 1h30 (6%). Le contrôle de ces connaissances (évaluation formative) nécessite 2h15 (9%) et enfin la récréation compte un temps cumulé de 2h30 (10%). Les manuels utilisés étaient les mêmes que ceux utilisés dans le secteur public.

L'après midi était réservée, de 14h30 à 17h, à l'enseignement des matières en arabe. Le temps hebdomadaire de 12h30 représente la moitié de celui de l'enseignement officiel. On pouvait voir à travers la priorité accordée à l'enseignement en français dans cette école le souci de faciliter l'insertion de la jeunesse dans un environnement dominé par la langue française et l'enseignement de type occidental. Cependant, placer les cours d'arabe dans l'après midi, après 5 heures de cours en français posait deux problèmes importants: le manque d'attention des élèves et la tentation d'un certain nombre d'élèves de pratiquer l'école buissonnière⁴². En outre, cette inégalité de temps entraînait un déséquilibre dans la formation des élèves qui étaient toujours plus à l'aise en français qu'en arabe. Les principales matières qui se partagent cet horaire sont les disciplines de maîtrise de la langue arabe (grammaire, conjugaison, dictée, langage ou vocabulaire, lecture et récitation) et les matières religieuses (la prière et les interdictions, traduction, Coran, histoire de l'islam et religion), qui, avec chacune 5h15 occupent 84% du temps de l'enseignement coranique. Le reste de ce temps se répartit entre la récréation pour 1h15 (10%) et le calcul et l'écriture 45mns (6%).

En embrassant l'étude du Coran, l'histoire de l'islam, la grammaire, les aspects de la religion dans ses différentes formes comme la prière et les interdictions, etc., le programme visait à la fois les deux niveaux élémentaires et complémentaires de l'école coranique traditionnelle⁴³. L'élève musulman subissait, à cause de cet enseignement mixte, un horaire hebdomadaire de 37h30. Il ne s'en libérait que les samedis et les dimanches selon le calendrier de l'école officielle laïque contrairement à la tradition islamique qui ne place les congés qu'à partir de mercredi soir jusqu'au vendredi à midi⁴⁴. Ce temps était parfois plus long pour les élèves de la 6^e année (CM 2) qui devaient préparer les concours dans les collèges

⁴² Cette préoccupation s'observe dans plusieurs autres pays d'Afrique noire francophone. Voir S. Cissé, *L'enseignement islamique en Afrique Noire*, Paris, 1992.

⁴³ Rappelons que l'enseignement coranique traditionnel distingue nettement deux niveaux, dont le premier se résume à apprendre à lire et à écrire le Coran, tandis que l'autre débouche sur les sciences coraniques. Cf. R. Santerre, *Pédagogie musulmane d'Afrique noire: l'école coranique peule au Cameroun*, Montréal, 1973, p. 31.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 79.

publics et le CEPE⁴⁵. L'ACIC, par ce programme, était engagée dans une logique d'accumulation de savoirs en arabe, à la fois religieux et linguistiques.

Les enseignements s'étaient étalés sur six ans. La fin des études était sanctionnée par un « Certificat d'études Arabes », équivalent au CEPE du système francophone. Dans les papiers privés de Malam Faroukou, nous avons trouvé un exemplaire de « Certificat d'Etudes Arabes » daté de 1969. Il comportait les matières suivantes: Divinité, Rites religieux, Grammaire, Prononciation, Abréviation, Sens de l'Abréviation, Rédaction, Doctrine, Dictée et Ecriture.

A partir de 1973, il était essentiellement question pour l'ACIC de changer l'organisation des programmes islamiques pour un meilleur équilibre entre français et arabe. Les disciplines telles que l'histoire, le calcul, la mémorisation, dispensées en arabe, seront supprimées pour « alléger la tâche aux jeunes élèves qui devaient simultanément cumuler et assimiler le programme francophone »⁴⁶. En quelque sorte, on donnait moins de place aux enseignements religieux tout en mettant l'accent sur les matières de la langue arabe. On faisait alterner désormais d'une semaine à l'autre l'enseignement du français et de l'arabe le matin (4 heures) et l'après midi (2 heures). On obtenait ainsi un juste équilibre du français et l'arabe avec 15 heures chacun par semaine au lieu de 25 heures pour le français et 12 heures 30 pour l'arabe dispensées dans les années 1960. Le programme de français restait calqué sur celui de l'école officielle, mais l'accent s'était déplacé en arabe du Coran à l'apprentissage de la langue.

Les épreuves de CEPE étaient désormais identiques à celles auxquelles étaient soumis tous les finissants du CM2 des autres écoles primaires (publiques et privées chrétiennes) de la partie francophone du Cameroun. La seule exception, celle qui faisait la particularité des écoles franco-arabes, résidait dans le fait que les élèves inscrits au « CEPE mention arabe » devaient composer seulement une épreuve en option de langue arabe qui permettait aux élèves reçus d'obtenir leur CEPE avec la « mention arabe ». Cette modification du programme avait surtout pour objectif d'améliorer les performances d'une jeunesse généralement confrontée à l'échec scolaire lors des examens officiels, notamment le CEPE et les concours d'entrée en sixième et/ou de première année des collèges d'enseignement technique publics⁴⁷.

⁴⁵ Cheikh Daouda Mohaman, ancien secrétaire exécutif de l'ACIC, propos recueillis lors de notre entretien du 17 août 2003 à son domicile au quartier Mendong à Yaoundé.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ A la question de clarté des résultats (données statistiques) de cette école, aucune source ne nous a donné de réponse satisfaisante. Les anciens dirigeants ne disposent pas d'archives. Les nouveaux se dérobent, prétextant qu'ils viennent d'être installés et nous réfèrent à l'ACIC, qui se réduit à son tour au domicile d'El Hadj Garba Aoudou. A l'inspection départementale de l'enseignement primaire, le bureau de la statistique donne invariablement cette réponse désinvolte du genre « (...) cette école là (...) on ne connaît pas exactement son fonctionnement (...) elle n'envoie pas ses rapports (...) ».

A-5 Sur la voie d'une modernisation pédagogique après une timide réforme

L'approche nouvelle initiée par les enseignants formés était une relative adaptation des méthodes traditionnelles d'enseignement. Dans cette nouvelle école en effet, les élèves participaient ensemble au cours, contrairement aux élèves des écoles coraniques traditionnelles. D'après Aboubakar Woussi, ancien boursier du gouvernement saoudien, diplômé de l'Université de Médine et directeur de l'école franco arabe de New-Bell de 2000 à 2004, la réussite des apprenants ne dépendait plus seulement de leur capacité de mémorisation et de leurs facultés personnelles mais était aussi la conséquence de « l'enseignement de groupe ». Les enseignants traitaient tous les apprenants de la même manière au cours de leur évolution scolaire; ils contribuaient aussi à la formation de leur caractère. Leur approche pédagogique se basait sur le « raisonnement cartésien » et non pas sur la « récitation mécanique ». De même lorsqu'il s'agissait de sanctions, l'enseignement de groupe faisait appel plutôt à des réprimandes légères, le châtiment corporel étant en voie de disparition ou même interdit⁴⁸.

Les élèves étaient soumis au régime des devoirs quotidiens, que les maîtres corrigeaient le lendemain. Les anciens boursiers de l'Arabie Saoudite et de l'Egypte avaient rapporté quelques usages des pays arabes et affichaient le souci d'un certain modernisme⁴⁹. Le système éducatif dans cette école pouvait ainsi se définir comme un effort formel par rapport à l'école ancienne, un effort professionnel sous la direction des maîtres formés par rapport aux marabouts de formation traditionnelle et un effort systématique grâce aux programmes préparés pour les établissements par l'ACIC. Analysant cette structure au milieu de la décennie 1970, S. Genest et R. Santerre arrivaient, sous un ton apologétique, à la conclusion que: L'école franco-arabe apparaît comme une tentative fructueuse de moderniser et d'adapter les deux niveaux élémentaire et complémentaire de l'école coranique traditionnelle [...] qui allie à la fois la tradition arabe et le modernisme⁵⁰.

La décennie 1970 apparaît ainsi véritablement comme celle de l'adaptation de l'école franco-arabe: recrutements des anciens boursiers et des enseignants formés, équilibre entre le français et l'arabe, création des « cours normaux d'arabe », etc. C'est dans ces conditions que l'école franco-arabe de Douala avait survécu jusqu'à la fin des années 1980, grâce à la bonne volonté de la communauté et au soutien implicite de l'Etat à travers l'ACIC, créée au même moment que la mise en place des premières écoles franco-arabes. Cette école constituait ainsi l'unique source qui alliait la scolarisation « moderne » et la formation religieuse des enfants musulmans de Douala.

⁴⁸ Résumé des propos d'Aboubakar Woussi, entretien du 14 avril 2003 dans son bureau à l'école franco-arabe de New-Bell, Douala.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ S. Genest et R. Santerre « L'école franco-arabe au Nord Cameroun », 1982, p. 372. Dans le même sens, voir T.M.Bah, « Etude sur l'éducation traditionnelle coranique et son incidence sur l'éducation de type moderne. Problématique et objectifs », Rapport de mission effectuée à Ngaoundéré et Garoua du 22 au 29 juin 1978, Yaoundé, Institut des Sciences Humaines (ISH), Centre National d'Education (CNE), 1978.

Théoriquement privée, l'école franco-arabe de Douala vivait de l'ACIC dont le budget s'alimentait presque totalement des fonds publics. Association politisée, dirigée par des hommes proches du pouvoir, l'ACIC participait à la mise en forme de l'éducation au sein de la communauté, en envoyant des maîtres formés, en définissant les programmes et en subventionnant. Et, contrairement à l'Afrique de l'Ouest où les écoles de même nature sont autonomes et délivrent des diplômes⁵¹, l'école franco-arabe au Cameroun est un appendice du système officiel d'enseignement public. C'est l'Etat qui délivre et reconnaît le diplôme (CEPE). La communauté musulmane restait ainsi par le canal de l'ACIC dépendante du pouvoir. Et, lorsque l'Etat cessera d'alimenter cette structure du fait de la crise économique, l'école sombrera dans la crise.

B- Les causes de la crise du système scolaire franco-arabe à Douala et les nouvelles offres d'éducation confessionnelle islamique: 1990-2008

En réalité, c'est en 1985 que débute l'époque actuelle. Elle apparaît d'un intérêt certain dans la compréhension de la crise et des réformes qui vont être engagées au tournant des années 1990. La crise sociétale qui se dessine dès les années 1980 se précise en 1990, quand elle devient sévère et multiforme. Elle est à la fois politique, culturelle, démocratique, économique, voire éducative. Ce contexte conduit à un bouleversement tumultueux du paysage social. Pour s'adapter à la situation nouvelle, le Cameroun accède au Programme d'Ajustement Structurel (PAS) imposé par le Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale. En matière de politiques publiques, on assiste alors à des interactions heurtées entre les idéaux locaux et les modèles transnationaux de gestion. Comme conséquence de cette conjoncture, le déséquilibre entre la demande et l'offre d'éducation s'accroît. En somme, l'ampleur de la crise, par ses effets sociaux, aura fini par fragiliser la crédibilité de la perception de l'image de l'école auprès des populations.

C'est que, en ces années 1990, au moment où l'on assiste à la grande chute de l'école, l'idée de mondialisation traverse les débats publics. Au poids de la crise s'ajoute donc celui du discours dominant. C'est par l'entremise des instances supranationales que la pensée globale, au milieu des années 1990, va être perceptible dans la réalité des politiques d'éducation⁵².

La crise est salutaire dans la mesure où la scène scolaire devient propice aux réformes nécessaires. Elles sont en général entreprises au nom de la crise économique. Dans ses nouvelles orientations le système scolaire franco-islamique à Douala s'inspire entre autre de l'échec de la première école franco-arabe et de

⁵¹Voir dans ce sens et sur une comparaison M. Gomez-Perez, « Bilan et perspectives de l'enseignement de l'arabe dans les écoles franco-arabes à Dakar et à Thiès: vers la marginalisation d'une jeunesse? », in M. Gomez-Perez et V. Lacabanne (textes rassemblés par), *La diffusion des savoirs dans les Tiers-Mondes. Contraintes et perspectives*, Paris, 1999, pp. 41-69 et S. Cissé, *L'enseignement islamique en Afrique Noire*, 1992.

⁵² Pour un développement substantiel de ce contexte et son impact sur l'école au Cameroun, voir P.M. Njiale, « Entre héritage et globalisation: l'urgence d'une réforme de l'école au Cameroun », Communication au colloque international « Un seul monde, une seule école? Les modèles scolaires à l'épreuve de la mondialisation », Sèvres-France, 12-14 mars 2009.

l'itinéraire des nouveaux promoteurs. Ces deux niveaux transparaissent dans l'étude de deux cas que nous avons choisis.

B-1 Les causes de la déscolarisation islamique à Douala

Que représente l'école franco-arabe au cours de la décennie 1990 au sein de la communauté musulmane de Douala ? Rien ou presque serait-on tenté de dire. L'école franco-arabe de Douala, seule structure officielle de scolarisation en arabe des enfants musulmans et qui ne vivait essentiellement que des subventions de l'Etat allait traverser une crise⁵³, du fait surtout de la crise économique qui se généralisait au Cameroun⁵⁴. Il faut en effet préciser que suite à cette crise économique, l'Etat avait pris une loi en 1987 qui préconisait la libéralisation des frais de scolarité et un « octroi éventuel » des subventions de l'Etat⁵⁵. L'octroi des subventions devenait ainsi une éventualité et non plus une juste obligation⁵⁶. Par conséquent, les subventions étaient devenues rares, irrégulières et surtout insignifiantes par rapport à la demande. Ainsi, l'école franco-arabe de Douala n'avait par exemple reçu pour l'année scolaire 1992-1993 qu'un montant de 2.399.212 francs CFA au titre de sa subvention annuelle et, pour le compte de l'exercice 1995-1996, cette subvention s'élevait à 2.400.000 francs Cfa⁵⁷. Ces subventions étaient gérées par le représentant local de l'ACIC pour le Littoral en la personne d'El Hadj Garba Aoudou⁵⁸.

Cette situation de crise obligea les dirigeants de l'école franco-arabe d'abord à « réajuster »⁵⁹, ensuite à payer de façon intermittente et enfin à suspendre

⁵³ Sur les rapports entre la crise économique et l'éducation au Cameroun, voir entre autres M. Papillon-Dauveau, « Cameroun. L'éducation malmenée par la crise économique », *Impact Campus*, Université Laval, Septembre 2007, pp. 2-11 et P.M. Njiale, « Crise de la société, crise de l'école: le cas du Cameroun », *Revue Internationale d'Education*, no 41, 2006, pp.53-63 et « Les confessions religieuses et l'offre d'éducation au Cameroun », Communication au Colloque International d'Education Comparée (CIEP), sur le thème « Education, religion, laïcité. Quels enjeux pour les politiques éducatives? Quels enjeux pour l'éducation comparée », Sèvres-France, 19-21 octobre 2005.

⁵⁴ Dès le milieu des années 1980, le Cameroun est touché par une profonde crise économique. Il voit tous ses indicateurs économiques au rouge. Le pays subit dès lors une crise sociale qui se solde en tout premier lieu par l'arrêt des recrutements dans la fonction publique. Se reporter entre autres à, R. Nyom, *La crise économique du Cameroun. Essai d'analyse socio-politique*, Yaoundé, 2003; Touna Mama (s.d.), *Crise économique et politique de dérèglementation au Cameroun*, Paris, 2000 et P. Gubry, *Le retour au village. Une solution à la crise économique au Cameroun*, Paris, 2002.

⁵⁵ Voir Loi No 87/022/du 17 décembre 1987: activités des établissements scolaires privés.

⁵⁶ Cette question provoqua des accrochages répétés avec les différents ordres de l'enseignement privé et notamment les catholiques. Pour l'Archevêque Jean Zoa de Yaoundé par exemple, par de tels principes, on faisait de l'enseignement privé confessionnel « une entreprise à but lucratif (...) les catholiques se voyaient victimes d'une injustice ». Voir les témoignages et les réactions subséquentes dans le journal catholique *l'Effort Camerounais*, no 006, juin 1988, no 33/ 975, avril 1991 et le journal d'obédience islamique *El Qiblah*, no 14, octobre 2000. En dehors de l'Etat et pour soutenir leurs écoles, les Islamiques reçoivent des subsides et des dons venant du Nigeria voisin et des pays arabes et notamment du Royaume d'Arabie Saoudite, de l'Egypte et depuis peu de l'Iran à travers la communauté chiite de Douala.

⁵⁷ *El Qiblah*, n°14 du mercredi 25 octobre 2000, p. 8.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Comprendre baisser, réduire. Cette baisse avait eu lieu dans toutes les zones scolaires couvertes par l'ACIC.

les salaires des enseignants pendant plusieurs mois. A Douala particulièrement, l'ACIC avait cumulé des arriérés de salaire de 12 mois entre 1988 et 1990⁶⁰. Cette irrégularité dans le paiement des salaires des enseignants bien que n'étant pas propre à Douala, devait susciter des mécontentements, entraîner le manque de motivation des enseignants et finalement leur départ⁶¹.

D'autres raisons pouvaient être avancées pour expliquer cette situation d'abandon. On peut retenir entre autres le taux élevé d'échec et de déperdition des élèves; ce qui entraînait la baisse des effectifs et un sentiment de laisser aller. D'autant que, comme au Sénégal⁶², au Mali⁶³ ou encore au Burkina Faso⁶⁴, le critère d'âge à l'entrée n'était pas très fixe: « l'âge de recrutement était un peu plus élastique que celui de l'école formelle et allait de 7 ans à 11 ans »⁶⁵. Cette souplesse faisait que même les élèves qui n'avaient pas pu rester, par inconscience ou par incapacité intellectuelle au départ, dans les écoles laïques étaient acceptés dans l'école franco-arabe. Le redoublement n'y était pas un problème aussi grave puisque l'exclusion y était très rare. C'est ainsi que l'on trouvait des élèves assez âgés qui traînaient toujours dans les basses classes. La présence de ces élèves âgés n'était pas de nature à améliorer les résultats et à redorer l'image de l'enseignement franco-arabe. Bien plus, les maîtres étaient constamment confrontés à des disparités de niveau très importantes entre les élèves. Ils étaient par conséquent obligés de « naviguer entre plusieurs langues et plusieurs registres de vocabulaires »⁶⁶. Plus de deux décennies après l'analyse de S. Genest et R. Santerre, voici le jugement pour le moins sévère que H. Adama faisait de l'école franco-arabe de Douala:

Suite à une désaffection des parents d'élèves à l'endroit de ce système d'enseignement, le privé confessionnel musulman se transforme très vite en un dépotoir des redoublants chroniques incapables de s'intégrer dans le secondaire laïc ou confessionnel quand bien même ils arriveraient à terminer le cycle primaire dans leur propre école⁶⁷.

L'inefficacité de l'école franco-arabe de Douala pouvait aussi s'expliquer selon l'ancien secrétaire permanent de l'ACIC Chekh Daouda Mohaman par

⁶⁰ *El Qiblah*, n° 14, p. 8. Voir aussi *Aurore Plus*, no 351, p. 10. En outre, au cours des exercices budgétaires 1991-1992, 1992-1993 et 1993-1994, les enveloppes financières allouées à l'enseignement privé laïc et confessionnel ont accusé une baisse due à la diminution générale des avoirs de l'Etat.

⁶¹ S. Mane dans sa thèse de Doctorat/Ph.D. en histoire (« Islam et société dans la région du Mbam (Centre-Cameroun): XIXe-XXe siècles », Université de Yaoundé I, 2005-2006, pp. 151-153) parle des salaires dérisoires et irréguliers à l'école franco-arabe de Bafia.

⁶² M.Gomez-Perez, « Bilan et perspectives de l'enseignement de l'arabe dans les écoles franco-arabes à Dakar et à Thiès: vers la marginalisation d'une jeunesse? », 1999, p. 52.

⁶³ S. Cissé, *L'enseignement islamique en Afrique Noire*, 1992, p. 137.

⁶⁴ I. Cissé, « Les medersas au Burkina: l'aide arabe et l'enseignement arabo-islamique », *Islam et Sociétés au Sud du Sahara*, no 4, 1990, pp.57-72.

⁶⁵ Aboubakar Woussi, entretien du 14 avril 2003 dans son bureau, à l'école franco-arabe de New-Bell, Douala.

⁶⁶ M.Gomez-Perez, « Bilan et perspectives de l'enseignement de l'arabe dans les écoles franco-arabes à Dakar et à Thiès: vers la marginalisation d'une jeunesse? », 1999, p. 52.

⁶⁷ H.Adama, « Migration musulmane et enseignement arabo-islamique à Douala: 1963-1993 », *Annales de la FALSH de l'université d Ngaoundéré*, vol. II, 1997, p. 48.

« l'enseignement au rabais » qu'elle dispensait⁶⁸. En effet, ceux qui avaient suivi cet ordre d'enseignement n'avaient pas eu de grandes possibilités d'épanouissement auxquelles son savoir donnait droit⁶⁹. Le problème de débouchés se posait. Même avec les timides réformes survenues au cours de la décennie 1970, l'école franco-arabe n'avait pas à la longue résolu le problème des débouchés. Pour les finissants, le CEPE n'était plus un gage assuré pour le petit fonctionnarisme. Il fallait aller au-delà, entrer dans le secondaire ou s'orienter vers l'enseignement. Le chemin conduisait alors au cours normal dans l'enseignement secondaire pour ceux qui parvenaient à terminer.

Une fois remplis les postes de maîtres d'arabe dans les écoles franco-arabes, les finissants qui étaient allés aux « cours normaux » étaient réduits au chômage. Par ailleurs, cette école restait marginalisée: la langue arabe n'était pas reconnue comme langue vivante à part entière comme le français, l'anglais, l'allemand ou l'espagnol. Il n'y avait pas d'inspecteurs provinciaux, départementaux ou encore d'arrondissements chargés de l'enseignement de l'arabe comme c'est le cas pour les autres langues⁷⁰. On notait aussi l'absence de structures de concertation pédagogique ou de formation continue du genre « journées pédagogiques visant à améliorer leur maîtrise de l'arabe et surtout à leur inculquer quelques notions de pédagogie moderne »⁷¹.

L'observation de la situation des immigrés haoussas, foubés et yorubas à Douala en rapport avec la question de l'éducation nous conduit à penser que la prévalence de la langue française à Douala est à l'origine de la non adhésion de certaines composantes sociologiques musulmanes à l'école franco-arabe de Douala dès ses origines. En effet, par rapport à la situation des autres étrangers musulmans, vivant à Douala (Sénégalais, Maliens, Nigériens, Guinéens, Tchadiens) qui partagent le français avec les populations locales, les immigrés haoussas, foubés et yorubas - essentiellement anglophones et de loin les plus nombreux au sein de la communauté - font face à un obstacle lié à la communication. Le handicap de la langue était un frein important à l'insertion de leurs progénitures à l'école franco-arabe. Autrement dit, l'usage massif du français par les populations locales et dont leurs enfants ne comprennent très souvent un traître mot à leur entrée à l'école, en constituait un obstacle sérieux. Avec l'anglais, le français est l'une des langues officielles au Cameroun. Mais du point de vue de la pratique, le français est, à tous égards, l'instrument de communication le plus usité dans la ville de Douala. Or, à leur entrée à l'école, les enfants des immigrés haoussas, foubés et yorubas ne l'ont presque jamais utilisée⁷², raison pour laquelle le processus d'adaptation et d'insertion dans le

⁶⁸ Entretien du 16 août 2003 avec Cheikh Daouda Mohaman, à son domicile au quartier Mendong à Yaoundé.

⁶⁹ Voir H. Adama, « L'école franco-arabe camerounaise: bilan et perspectives », 2001, pp. 89-136.

⁷⁰ Synthèse de nos entretiens des 16 et 17 août 2003 avec Cheikh Daouda Mohaman, à son domicile au quartier Mendong à Yaoundé.

⁷¹ *Ibid.*

⁷² Ils ne parlent pour la plupart que leur langue d'origine ou au mieux l'anglais ou le pidgin-english. Par ailleurs, d'autres groupes étrangers et notamment les Ibo du Nigeria en majorité chrétiens rencontrent les mêmes problèmes linguistiques dans leur insertion sociale. Cf. B.-J. Nkene, « Les immigrés

tissu scolaire urbain pour leurs progénitures passait par son apprentissage qui n'est guère un exercice facile⁷³.

A cela, il faut ajouter l'éducation des enfants nés de l'immigration. En effet, les migrations musulmanes étrangères à Douala, toutes générations confondues, sont prises en étau dans une ambivalence: inculquer les valeurs du pays d'origine (école coranique traditionnelle communautaire) ou favoriser leur intégration dans la société d'accueil (école franco-arabe). Tel est le dilemme auquel étaient confrontés les parents. Très souvent, au sein de ces communautés, on se demande jusqu'à quel point l'intégration elle doit être synonyme d'assimilation ou de multiculturalisme. La situation est plus compliquée pour les enfants issus des ménages mixtes à Douala. Ils sont confrontés à une discrimination accordant la préférence à l'origine et à la culture du père par les différentes communautés⁷⁴. Les mosquées communautaires devenaient dans ce cas, les seuls espaces d'apprentissage du Coran pour les enfants de ces migrants.

Le délaissement de l'école franco-arabe de Douala était enfin à mettre en rapport avec l'ignorance des parents d'élèves qui évitaient ou refusaient de payer la scolarité pour leurs enfants et les disputes que se livraient la communauté et les associations à partir de la fin des années 1990 pour la représentativité de cet ordre d'enseignement⁷⁵; lesquelles disputent devaient conduire à de nouvelles offres d'éducation religieuse, dans un cadre beaucoup plus large de réforme structurelle.

Ainsi, on peut dire que dans son essence et à ses débuts l'école franco-arabe de New-Bell répondait à l'objectif d'éduquer selon la philosophie et la foi islamique. Elle visait, par l'entremise de la langue arabe, l'inculcation aux jeunes des préceptes du Coran et quelques rudiments de la littérature arabe ou du droit musulman. Le soutien apporté par l'Etat à travers l'ACIC à cette école procédait de la volonté de soutenir les activités culturelles islamiques et de promouvoir un type d'enseignement susceptible d'intégrer la tradition arabe musulmane et la modernité. Ainsi cadrée dans ses finalités, l'école franco-arabe a constitué une pomme de discorde entre les traditionalistes qui y voyaient un moyen de la propagande

nigériens à Douala: problèmes et stratégies d'insertion sociale des étrangers en milieu urbain », *Afrique et Développement*, vol. XXVIII, nos 3 et 4, 2003, pp. 142-147.

⁷³ Cette situation n'est pas la même dans le Sud-ouest du Cameroun où l'anglais et le *pidgin-English* ont cours. Dans cette partie du Cameroun, leur insertion sociale semble plus facilitée par le partage de ces langues. Cf. T.L. Weiss, *Migrants nigériens. La diaspora dans le Sud-ouest du Cameroun*, Paris, 1998.

⁷⁴ Voir P. Cissé, « La migration malienne au Cameroun: le retour est-il possible? », Communication au XXVe Congrès International de la Population, Tours-France, 18-23 juillet 2005 et S. Traoré, *Migration et insertion socio-économique dans les villes en Afrique de l'Ouest*, Etudes et travaux du CERPOD-no 16, octobre 2001.

⁷⁵ La lecture de la « une » de certains numéros du journal notamment le journal d'obédience islamique *El Qiblah* permet de se faire une idée des problèmes qui minaient la communauté musulmane de Douala. Exemple: « Communauté musulmane de Douala. La grogne pousse... qui est le fondateur de l'école franco-arabe? », *El Qiblah*, n° 14, pp. 4-8. A Yaoundé, O.Moussa (« La culture arabo-islamique, les Haoussa du Sud-Cameroun (le cas de Yaoundé) et l'intégration nationale », 1987, p. 274.) signale les mêmes dissensions entre modernistes et traditionalistes à propos de l'école franco-arabe de Yaoundé à partir de 1986.

islamique et les modernistes/réformateurs chez qui elle a suscité l'espoir d'ouverture et d'adaptabilité des valeurs musulmanes dans un contexte en pleine mutation.

B-2 Emergence de nouvelles organisations et nouvelles offres d'éducation confessionnelle privée islamique à Douala

On sait maintenant pour des raisons ci-dessus que l'ACIC n'a pas été à la hauteur des espoirs placés en elle pour le développement de l'enseignement islamique, du moins à Douala. Ainsi, à l'ancienne structure chargée de la gestion des écoles franco-arabes (ACIC), s'étaient greffées d'autres, notamment l'Organisation Nationale de l'Enseignement Privé Islamique (ONEPI) créée en 1997 et l'Organisation des Etablissements Scolaires Privés Islamiques (OESPI) créée en 1999. Cependant, entre 1999 et 2003, il existait dans la pratique une querelle de leadership entre Doubla Avaly, président de l'OESPI et Nji Pepeme Njifon Moussa de l'ONEPI. Chacune des deux personnalités parlait au nom de l'enseignement privé islamique. En effet, ces organisations se révélaient souvent moins comme des lieux de promotion des activités éducationnelles communes, mais aussi comme de nouveaux lieux d'affrontement ethno-régional et de lutte pour le pouvoir et le contrôle des ressources stratégiques -les fonds d'origine arabe par exemple. Elles étaient donc traversées par des luttes fonctionnelles et faisaient l'objet des griefs de la part des musulmans de base qui s'estimaient mis à l'écart, considéraient que ces organisations ne défendaient pas l'intérêt général de l'islam mais les intérêts de ceux qui les dirigent, que la gestion n'était pas honnête dans la mesure où les aides des pays arabes étaient détournées au profit des intérêts privés, etc.⁷⁶ A la longue, ces accusations ont eu un impact négatif sur l'esprit des musulmans et le fonctionnement des écoles franco-arabes si bien que l'Etat a dû, en 2003, prendre position en faveur de l'OESPI de Doubla Avaly, sous la forme d'une décision prise par le ministre de l'éducation nationale qui désavouait l'ONEPI en ces termes: « Nji Pepeme Njifon Moussa, ainsi que la prétendue Organisation Nationale de l'Enseignement Privé Islamique, en abrégé ONEPI, dont il exige la qualité de président, ne représente légalement rien, ni personne »⁷⁷. La décision du ministre soulignait par ailleurs que: « L'OESPI est la seule organisation chargée de défendre les intérêts de cet ordre d'enseignement, représenté dans les actes de la vie civile par Doubla Avaly ». Ce communiqué venait ainsi mettre un terme à la querelle de leadership au sein de la communauté musulmane sur la question de l'éducation.

H. Adama résume fort bien le choix porté sur Doubla Avaly et son organisation. Pour lui en effet, ce choix s'explique par l'impulsion que Doubla Avaly donne à l'enseignement privé islamique, son franc-parler et par son engagement personnel et constant au redressement, à l'assainissement et à la rénovation des

⁷⁶ A. Njiase Njoya, « L'islam au Cameroun », in *La culture arabo-islamique en Afrique au Sud du Sahara: cas de l'Afrique de l'Ouest*, Zaghouan, Publication de la Fondation Timimi pour la Recherche Scientifique et de l'Information, 1997, pp. 255-256.

⁷⁷ Lire le texte intégral dans le quotidien privé *Mutations*, n° 975 du jeudi 28 août 2003, p. 4. Et pour une brève notice biographique de Doubla Avaly et son rôle dans la réforme des écoles franco-arabes au Cameroun, voir H. Adama, *L'islam au Cameroun. Entre tradition et modernité*, Paris, 2004, pp. 132-138.

structures de gestion de l'ACIC, la plus ancienne et la plus représentative de la communauté musulmane camerounaise. A plusieurs occasions, cet enseignant de chimie inorganique à l'université de Yaoundé I s'était fait remarquer à travers un réquisitoire sans appel sur les dérives et la mégalomanie des responsables en charge tant de la gestion des établissements scolaires que de celle des lieux de cultes musulmans. Dans sa lutte contre les *apparatchiks*, il s'était entouré de cadres musulmans arabophones, francophones et anglophones⁷⁸.

Une fois la victoire acquise, l'OESPI se positionne comme la seule et unique structure habilitée à gérer le secteur de l'enseignement privé islamique au Cameroun. L'ACIC perdait ainsi l'une de ses plus importantes prérogatives et se trouvait de fait, placée sous la tutelle de l'OESPI. En stimulant la mise en place de l'OESPI et en confiant la gestion de celle-ci à des jeunes intellectuels musulmans, le gouvernement camerounais cherchait ainsi à mettre de l'ordre dans un secteur éducatif qui commençait déjà à s'émanciper de son autorité en développant ses propres programmes⁷⁹. C'est cette « nouvelle équipe non issue du milieu des arabisants »⁸⁰ qui sera chargée entre autres de la réhabilitation de l'école franco-arabe de Douala qui se trouvait dans un état défectueux, de délabrement assez avancé⁸¹ et plongée dans une profonde crise éducative⁸². Et c'est là que tout le travail auquel devait s'atteler la nouvelle équipe coordonnée par Doubla Avaly. Face à la situation pour le moins chaotique de l'enseignement franco-arabe au Cameroun, la nouvelle équipe de l'OESPI procède à un nouveau découpage des secrétariats à l'éducation islamique: Adamaoua; Extrême-Nord; Centre, Sud et Est; Nord-Ouest; Littoral et Sud-ouest; Ouest et Nord. On passe ainsi de 03 zones à 07 secrétariats à l'éducation islamique.

Evidemment, Douala se retrouve dans le secrétariat de l'éducation islamique pour le Littoral et le Sud-Ouest. Depuis lors, les écoles franco-islamiques se sont multipliées à Douala, comme l'indique le tableau suivant:

⁷⁸ *Ibid.* Voir aussi les différents numéros du mensuel d'obédience islamique *An-Nour* que Doubla Avaly avait créé et dont le thème central se focalisait autour de la gestion de l'éducation au sein de la communauté musulmane.

⁷⁹ H. Adama, *L'islam au Cameroun*. 2004, pp. 132-138.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ L'hebdomadaire *Aurore Plus*, no 531, p. 10, parlait d'une école « aux allures d'écurie »; *El Qiblah* no 14, p. 8 parlait « des bâtiments en état de délabrement avancé, d'une cour digne d'offrir une multitude de repas à des bovins affamés, des toilettes impraticables, d'une image lugubre ».

⁸² Nous avons voulu savoir pendant nos enquêtes l'attitude des musulmans de Douala à l'endroit de cette école. Elle variait du positif à l'extrême négativité, selon que nous avions à faire aux responsables traditionnels, aux femmes mariées, à des personnes d'un âge avancé ou à des lettrés (lycéens, collégiens, universitaires et même les élèves de cette école). Ce dernier groupe (les lettrés) voyait même dans l'éducation franco-arabe un système en vue de retarder sciemment certaines catégories de musulmans!!! Nous avons aussi observé qu'aucune élite musulmane n'avait son enfant dans cette école. Ils placent leurs enfants dans les écoles et les collèges réputés pour leur rigueur dans l'enseignement et leur haut taux de réussite et recrutent des maîtres d'arabe à domicile.

Tableau 1: Effectifs des établissements, des élèves et enseignants du privé islamique pour le niveau primaire à Douala (2007-2008)

SECRETARIAT A L'EDUCATION ISLAMIQUE DU LITTORAL ET DU SUD-OUEST	ELEVES					ENSEIGNANTS				
	G	F	T	% G	% F	H	F	T	% H	%F
Franco-arabic primary Cité des Palmiers Douala III	240	192	432	55,55	44,44	04	04	08	50	50
Franco-arabic primary New- Bell/Affaire Sociale	64	69	133	48,12	51,87	02	03	05	40	60
Franco-arabic primary Bonaberi/Komba	30	20	53	56,60	37,73	01	02	03	33,33	66,66
Franco-arabic primary Bonaberi/Mabanda	39	46	85	45,88	54,11	04	01	05	80	20
Franco-arabic primary Bona-Lika Douala III	320	98	418	76,55	23,44	04	03	07	57,14	42,85
Franco-arabic- primary Bona-Loka Douala III	138	146	284	48,59	51,40	06	02	08	75	25
Franco-arabic primary Congo Douala II	120	134	254	47,24	52,75	05	07	12	41,66	58,33
Franco-arabic primary Douala II	433	180	613	70,63	29,36	06	04	10	60	40
Franco-arabic primary Makea Douala II	324	77	401	80,79	19,20	05	03	08	62,5	37,5
Franco-arabic primary Makea Douala II	113	128	241	46,88	53,11	03	06	09	33,33	66,66
Franco-arabic primary New-Bell Douala II	57	65	122	47,5	53,27	06	03	09	66,66	33,33
Franco-arabic primary New-Bell Douala II	85	72	157	54,14	45,85	03	01	04	75	25
Franco-arabic primary New-Bell Douala II	77	63	140	55	45	01	03	04	25	75
Groupe scolaire Ibrahim New- Town/Aéroport	354	300	654	54,12	48,87	02	04	06	33,33	66,66
Total	2394	1590	3984	60,09	39,90	52	46	98	53,06	46,93

Source: Organisation des Etablissements Scolaires Privés Islamiques (OESPI) et synthèse personnelle.

Lorsqu'on parcourt ce tableau, on ne peut qu'être frappé par la multiplicité des établissements scolaires dits islamiques entre 1990 et 2008.⁸³ D'une école franco-arabe jusqu'en 1990, on en est actuellement à 14, soit une augmentation de 1300%. Ces établissements sont créés par la dévotion et la piété de certains musulmans qui évoluent en marge de toute responsabilité communautaire et à la conviction religieuse de certaines communautés qui ont été témoins de l'échec de la première école franco-arabe de Douala. Autrement dit, les nouvelles écoles privées islamiques sont des initiatives individuelles et communautaires.

On peut dire, au regard du nombre d'établissements ouverts, des effectifs et des niveaux d'enseignement, que l'enseignement privé islamique connaît du point de vue de l'offre de formation une progression remarquable et contrastée. En effet, l'implantation scolaire islamique s'est faite beaucoup plus dans les zones/quartiers musulmans de la ville, précisément à New-Bell et ses environs avec 08 écoles sur 14 soit 57,14% d'écoles franco-islamiques concentrées à New-Bell. A la lumière de ce tableau, force nous est aussi d'apprécier les effectifs scolaires de l'enseignement privé islamique à Douala. Les statistiques font ressortir que les musulmans interviennent seulement au niveau primaire. L'accroissement des effectifs et leurs écoles indique fort bien qu'ils représentent pour les parents un cadre idéal de formation de leurs enfants.

Dans la pratique, la mixité n'est pas interdite en contexte scolaire; ainsi dans les écoles, garçons et filles ne sont pas séparés (voir photographies no 3 a et b en annexe). Le tableau donne d'ailleurs une allure des effectifs féminins et masculins en 2007-2008. D'autres données concernant tous les secteurs d'enseignement permettent d'observer une différence d'accès à la scolarisation selon le sexe et en faveur des garçons.

Ces nouvelles écoles représentent à Douala une adaptation des nouvelles méthodes d'enseignement par les nouveaux promoteurs musulmans ayant fait des études tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Cameroun. Ayant été témoins de l'échec de l'école franco-arabe de Douala, ces nouveaux promoteurs tentent de réformer l'enseignement de l'arabe et des matières islamiques en créant des écoles franco-islamiques adaptées à l'évolution contemporaine. Les méthodes nouvelles consistent ici à organiser les écoles de la maternelle au cours moyen deuxième année; avec différentes salles de classes, des programmes et volumes horaires bien définis au cours d'une année scolaire structurée. Comme à l'école franco-arabe, il y a utilisation du tableau noir, de la craie et de tous les autres matériels didactiques similaires à ceux de l'école « française » et/ou publique. Les programmes des écoles, en plus de la théologie et des traditions islamiques, comportent les disciplines comme les sciences naturelles, l'histoire, la géographie, les calculs ou les mathématiques, bref toutes les matières du programme officiel du Ministère de l'Education de Base. D'après Doubla Avaly, ces méthodes et programmes permettent à l'enfant d'acquérir une mentalité moderne, un raisonnement rationnel et de plus se contenter de réciter comme à l'école coranique où on tente d'expliquer tous les

⁸³ La création de ces écoles découle du décret no 90/1461 du 09 novembre 1990 portant sur la création, l'ouverture et le fonctionnement des établissements privés.

phénomènes par Dieu (...) Les jeunes font très vite la différence avec les écoles islamiques traditionnelles où les apprenants sont assis à même le sol, subissent des châtiments atroces et condamnés à aller demander l'aumône⁸⁴.

Dans ces écoles musulmanes nouvelles, l'arabe n'est que la langue des matières religieuses et des traditions islamiques. Le contexte francophone fait que le français y est utilisé pour l'enseignement des matières profanes. L'enfant peut en fonction de son intelligence, prétendre au bilinguisme (français-arabe) et être en mesure de rivaliser avec les élèves des écoles publiques ou privées laïques. Tel est l'un des objectifs d'un fondateur d'école privée islamique rénovée qui s'explique en ces termes: Je veux que mes élèves, dit El Hadj Ibrahim Tchindé discutent d'égal à égal avec leurs camarades qui fréquentent l'école « française ». C'est pourquoi nous appliquons le programme officiel, avec en plus les traditions islamiques⁸⁵.

B-3 Les nouvelles écoles privées islamiques et leurs fondateurs: étude comparée de deux écoles

Au prix de nouvelles données recueillies essentiellement sur le terrain lors de nos enquêtes et de quelques actualisations suite à nos observations participantes, nous avons choisi ici de retenir deux cas d'études qui conduisent à évaluer précisément la situation actuelle de l'enseignement franco-arabe à Douala. Il s'agit du groupe scolaire privé islamique Ibrahim et de l'école primaire franco-islamique de Bibamba-Bonanloka.

Le Groupe Scolaire Privé Islamique Ibrahim

Situé à New-Town/aéroport, le Groupe Scolaire Privé Islamique Ibrahim ouvre ses portes en 2002. Il est une initiative d'El Hadj Ibrahim Tchindé. Agé de 50 ans, Ibrahim Tchindé est né à Douala, de père Haoussa et de mère Bamiléké (voir photo no 1 en annexe). Il fréquente l'école franco-arabe de New-Bell avant d'obtenir son Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP) en froid et climatisation au Lycée Polyvalent de Bonabéri en 1979. Après son CAP, il exerce comme cadre à l'ancienne Régie Nationale des Chemins de Fer du Cameroun (Regifercam) avant de prendre une retraite anticipée en 2000. Il justifie la création de son école par deux raisons: le constat de l'échec de l'unique école franco-arabe de Douala qui n'arrivait pas toujours à s'adapter au nouveau contexte et la tendance des écoles missionnaires chrétiennes à vouloir « christianiser » tous les enfants qui y entrent. Pour lui, le problème majeur qui se posait était l'achat d'une bible que l'on exigeait à tous ses enfants et l'obligation de se rendre au culte les dimanches: « La bible et la fréquentation de l'église étaient un peu plus impératives que les autres fournitures

⁸⁴ Propos de Doubla Avaly secrétaire national à l'éducation et à l'organisation de l'enseignement scolaire privé islamique, recueillis lors de nos entretiens des 12 et 13 novembre 2008 dans son bureau au département de chimie inorganique de la Faculté des Sciences de l'Université de Yaoundé I. Lire aussi pour complément d'information Y. Hamadou Bello, « Cameroun: succès des nouvelles écoles coraniques », *Syfia International*, (Cameroun), 2002 (version électronique, consultée le 6 mai 2008).

⁸⁵ El Hadj Ibrahim Tchindé, entretiens des 4 et 5 octobre 2007 dans son bureau, au groupe scolaire privé islamique Ibrahim de New-Town/aéroport à Douala.

scolaires »⁸⁶ affirme-t-il. Cette situation qu'il comprenait difficilement relevait en réalité de l'ignorance des réalités des institutions scolaires religieuses chrétiennes. Se rendant compte que « quand on entre chez quelqu'un, on est obligé de manger ce qu'il a préparé »⁸⁷, l'idée lui est venue de créer son école. Il tient cependant à préciser la spécificité de son école par rapport au contexte dans lequel elle a été fondée et qui en fait une institution de nature un peu différente. Pour lui, il ne faut pas assimiler son école à une école franco-arabe. « Franco-arabe et franco-islamique ne sont pas similaires et interchangeables: franco –arabe renvoie à l'arabe, or tout ce qui est arabe n'est pas islam; franco-islamique renvoie à l'islam tout court »⁸⁸.

L'école Primaire Franco-Islamique de Bibamba-Bonanloka

Comme son nom l'indique, l'école Primaire Franco-Islamique Bibamba/Bonanloka est située au quartier Bonanloka, à côté de la grande mosquée de New-Town/aéroport I. Elle est l'œuvre de l'Association pour l'Éducation et le Développement Islamique (ASEDI). Cette école ouvre ses portes à la rentrée scolaire 2001-2002. Sa direction est assurée par Bilal Balery Sadjo. Né en 1968 à Tcholiré dans la province du Nord, Balery Sadjo fréquente l'école primaire et le Collège d'Enseignement Secondaire (CES) de Tcholiré. Après l'obtention de son BEPC en 1988, il est envoyé à Garoua pour y effectuer le second cycle du secondaire, au collège Lamido Hayatou d'où il obtient un baccalauréat série D en 1992. Après deux ans en Faculté des Sciences de l'Université de Douala, il bénéficie d'une bourse offerte par l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) au gouvernement camerounais pour une formation en mécanique au Bangladesh en 1994. Quatre années après, il obtient le *Bachelor of Science in Engineering* avant de suivre une formation d'une année en science de l'éducation sanctionnée par un *Post Graduate* en enseignement technique.

De retour au Cameroun en 2000, il est recruté en qualité d'enseignant de mécanique et affecté au lycée Technique d'Edéa, dans la Sanaga Maritime. Il dirige de façon bénévole l'Ecole Primaire Franco-Islamique de la Bibamba-Bonanloka car « l'association n'a pas assez de moyen pour me payer »⁸⁹.

Le but de l'école, selon son directeur, est de « lutter contre l'analphabétisme chronique des enfants musulmans en conciliant l'école coranique et l'école occidentale »⁹⁰. Le programme est celui du Ministère de l'Éducation de Base. La seconde langue est l'arabe qu'on « utilise pour inculquer l'éducation islamique aux enfants telle que les parents le souhaitent »⁹¹.

Ibrahim Tchindé et Bilal Sadjo ont suivi une formation islamique de base sur place au Cameroun. Bilal Balery Sadjo n'a pas poursuivi des études spécifiquement islamiques à l'étranger. Il a suivi une formation presque complète à l'école

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁹ Bilal Balery Sadjo, entretiens des 27 et 28 septembre 2007 dans son bureau, à l'Ecole Primaire Franco-Islamique de Bibamba-Bonanloka, à Douala.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ *Ibid.*

« française » avant d'aller au Bangladesh. L'organisation et les infrastructures à la disposition de ces écoles ne sont pas sans rencontrer quelques difficultés.

Infrastructures et méthodes d'enseignement

L'appropriation des locaux pour le démarrage des nouvelles écoles n'a pas été facile pour les fondateurs. Celle de New-Town aéroport a l'avantage de bénéficier d'un bâtiment en matériaux définitifs. En effet, le bâtiment du Groupe Scolaire Privé Islamique Ibrahim est un immeuble de deux niveaux (voir photo no 2 en annexe). Celui de l'Ecole Franco-Islamique de Bibamba-Bonanloka est à l'image de la faiblesse financière de son propriétaire. C'est ainsi qu'il est bâti sur un terrain offert par un musulman généreux, Ousman Ndelé, un Bamiléké islamisé. Transféré à l'ASEDI, les salles de classe sont construites en matériaux provisoires grâce à un effort collectif. Sa devise est: « le temps de l'idolâtrie est tout à fait terminé ».

L'organisation de ces écoles varie d'un fondateur à un autre. Comportant des lacunes au début, elles connaissent une amélioration progressive. Au sein de ces écoles, le groupe scolaire privé islamique Ibrahim se remarque. Il a un cycle primaire complet et présente une structuration assez sérieuse. Les effectifs varient entre 250 élèves en 2002 et 654 élèves en 2008.

Les programmes de l'enseignement de l'arabe et des traditions islamiques dans les écoles islamiques de Douala ne sont pas structurés. Ils connaissent des modifications d'une école à une autre en fonction de la capacité organisationnelle, du niveau des enseignants disponibles et des moyens financiers. L'importance de la langue arabe est due à son usage comme moyen de communication et de compréhension essentiel de la religion musulmane. Elle garde donc sa place en tant que langue de culture.

Dans ces deux écoles, l'enseignement de l'arabe et des traditions islamiques va de la SIL au CM2. Au Groupe Scolaire Privé Islamique Ibrahim, ces cours sont assurés par deux anciens boursiers camerounais qui ont fait des études respectivement au Sénégal et en Egypte. Les documents utilisés viennent principalement du Nigeria et se présentent sous plusieurs volumes: *Language Text: a new arabic course of Nigeria. Pupils book, Revised Edition. Book 1, 2, 3, 4.*

Le volume horaire varie entre 30 minutes, 45 minutes et une heure selon les matières et les classes par jour. Les matières dispensées sont les suivantes: Coran, Dictée, Jurisprudence, Histoire, Grammaire, Lecture (Alphabet), Morale, Ecriture et Compassion. L'accent est mis sur l'alphabet, la grammaire en vue de la maîtrise progressive du Coran, de la théologie et de la culture du monde musulman en général. Au cours moyen, l'enseignant insiste sur les hadiths, la biographie du Prophète et la littérature à partir des textes religieux choisis par lui. El Hadj Ibrahim Tchindé justifie ainsi ses choix:

Je veux enseigner un islam qui colle avec nos réalités. C'est pourquoi je ne voudrais pas que mes maîtres utilisent les livres édités dans le monde arabe. Etre arabe ne veut pas dire islam. De plus, les traditions arabes ne sont pas nécessairement des traditions islamiques. C'est pourquoi le terme arabe n'apparaît pas dans la dénomination de mon école... Il faut intégrer les enfants musulmans

dans la société islamique et dans les autres sociétés. Dans une ville complexe comme Douala, il faut accepter les autres et vivre son temps⁹².

A l'école Primaire Franco-Islamique de Bibamba-Bonanloka, les cours d'arabe et des traditions islamiques sont assurés par deux maîtres formés sur place au Cameroun. Les cours sont repartis en trois niveaux: le premier niveau correspond à la SIL et au CP; le second niveau correspond au CE1 et au CE2 et le troisième niveau qui correspond au CM1 et au CM2. Les livres utilisés sont les suivants: *Al Ouloumoul-Arabyat*⁹³, *Al Ouloumoul Achchara-iyat*⁹⁴. Tous les deux livres sont édités par l'Institut Des Connaissances Préparatoires et Développement des Programmes situé à Médine en Arabie Saoudite, édition 1424-1425 de l'année hégirienne qui équivaut à 2003-2004 de l'année grégorienne.

Malam Mbouombou Soulé est l'un des deux maîtres d'arabe et des traditions islamiques de l'Ecole Primaire Franco-Islamique de Bibamba-Bonanloka. Voici sa biographie telle qu'il nous l'a donnée en septembre 2008. De six à dix ans, il fréquente l'école coranique traditionnelle à Bafoussam dans l'Ouest du Cameroun, auprès de Cheikh Mohamed Nouridine, imam de la mosquée bamun de Bafoussam. Après l'obtention d'un certificat de fin d'étude coranique, il part à Foumban où il obtient respectivement son CEPE mention arabe en 1982 à l'école franco-arabe de Foumban et son CAP en 1986 au CETIC de la même ville.

En 1987, il dépose ses valises à Douala, à la recherche d'un travail. C'est ici qu'il adhère à la Jeunesse Islamique du Cameroun (JIC), branche de Douala. Grâce à l'appui de la JIC, il reçoit dès 1996 une formation complémentaire en arabe au Centre de Formation aux Etudes Islamiques *Al Axa* de Douala. Ce recyclage est sanctionné par un diplôme de fin d'étude du premier cycle du secondaire en arabe (*Achcha Hadatou Al-Idadiyat*) équivalent du BEPC des francophones. Nanti de ce nouveau diplôme, il enseigne l'arabe et les traditions islamiques depuis 2002.

Selon malam Mbouombouo Soulé, l'objectif global du programme est de former des enfants musulmans avec la conscience de la foi, de la purification, de la fraternité, des prières rituelles, de quelques notions de lecture du Coran, notamment la troisième partie appelée *Jouz-Ou Amma* et quelques notions de jurisprudence islamique: morale, bon comportement, etc.⁹⁵.

Aux CM1 et CM2, il résume la leçon au tableau et donne oralement des explications. A l'examen, il peut proposer un sujet qui consiste à donner des éléments de la vie du Prophète ou d'un de ses compagnons⁹⁶.

L'organisation administrative et les cours de ces deux établissements islamiques prêtent le flanc à la critique. Les deux écoles comportent un cycle primaire complet, avec une classe par niveau d'étude. Les enseignants de Bibamba sont pris en charge par la communauté musulmane locale de Bonanloka. Ceux de

⁹² El Hadj Ibrahim Tchindé, entretiens des 4 et 5 octobre 2007 dans son bureau, à l'École Privée Islamique Ibrahim Tchindé à New-Town à l'aéroport.

⁹³ Connaissance de la langue arabe (la traduction est du maître).

⁹⁴ Connaissance des lois islamiques (la traduction est du maître).

⁹⁵ Malam Mbouombouo Soulé, entretiens des 27 et 28 septembre 2007 à l'École Franco-Islamique de Bibamba-Bonanloka à Douala après le cours.

⁹⁶ *Ibid.*

New-Town aéroport sont pris en charge par le fondateur. Sa bonne organisation lui vaut la sympathie de nombreux musulmans et de l'Égypte qui lui propose de l'aide en personnel enseignant et sous forme de document⁹⁷.

Le niveau des enseignants titulaires c'est-à-dire ceux qui enseignent les matières profanes varie aussi d'une école à l'autre. Tandis que le directeur du groupe scolaire privé islamique Ibrahim exige presque toujours des enseignants ayant au moins le BEPC et musulmans dans la mesure du possible et une formation pédagogique dans une école professionnelle, celui de l'école franco-islamique de Bibamba se contente d'éducateurs de toute confession titulaire du BEPC, du Probatoire ou du Bac.

L'école de New-Town est, selon son directeur, la seule à offrir à ses enseignants des salaires un peu élevés dans le contexte camerounais: 55.000 à 60.000 francs CFA. Les enseignants sont également inscrits à la Caisse Nationale de Prévoyance sociale (CNPS); les retraites sont alors assurées pour ceux qui y resteront jusqu'à la fin de leur carrière⁹⁸. Cet effort fourni pour la satisfaction des enseignants est possible non seulement grâce aux frais de scolarité, mais aussi à une caisse de parents d'élèves alimentée par les cotisations.

L'école de Bibamba se contente d'une rémunération faible. Et lorsqu'on les interroge, ils accusent soit le faible taux, soit l'irrégularité des élèves dans le payement des frais de scolarité. La grille salariale est la suivante:

- Niveau BEPC 25.000 francs Cfa;
- Niveau Probatoire 35.000 francs Cfa;
- Niveau Bac 40.000 francs Cfa⁹⁹.

Cette grille salariale ne comporte aucune sécurité sociale. Dans la pratique, le recrutement du personnel enseignant par la communauté musulmane de Bonanloka s'effectue par contrat verbal: le futur enseignant ne signe aucun document.

Cette injustice sociale entretenue au mépris des réglementations étatiques est paradoxale; car il s'agit bien d'un groupe de population qui se dit musulman. Et pourtant les dogmes musulmans n'acceptent pas ces pratiques indignes d'un croyant convaincu. Le Coran prône bien la justice, la solidarité, le respect d'autrui, etc. pour les adhérents de l'islam.

Dans cette situation la rémunération des enseignants, la qualité des cours comporte encore des défaillances en ce qui concerne cette école. Autrement dit, ce manque de moyens ne peut exister sans porter préjudice à la formation des enfants, malgré la volonté et la détermination des enseignants.

⁹⁷ El Hadj Ibrahim Tchindé, entretien du 5 octobre 2007 dans son bureau. Au cours de cet entretien, il a affirmé qu'il a été opposé à cette proposition, estimant que la coopération égyptienne avait échoué à l'école franco-arabe de Douala. De plus, pour lui, les enseignants arabes originaires d'Égypte qui venaient au Cameroun étaient le plus souvent les militaires retraités et non des pédagogues.

⁹⁸ Puisqu'il emploie des enseignants formés, certains sont souvent recrutés par le Ministère de l'enseignement de Base qui offre des plans de carrières plus alléchants.

⁹⁹ Entretien avec le directeur de cette école le 5 octobre 2007 dans son bureau.

Dans tous les cas, la conviction personnelle, l'amour du métier d'enseignant existent autant chez ces maîtres des matières profanes que chez les « maîtres d'arabe » comme on les appelle dans ces écoles.

En définitive, on peut affirmer que c'est l'empirisme, l'absence de coordination au niveau des programmes d'études arabes et des traditions islamiques dans ces deux écoles privées islamiques de Douala. Aucune harmonie ne peut se constater quant à l'usage des documents et des matières enseignées. Un accent particulier devrait être mis sur l'harmonisation des programmes d'enseignement de l'arabe et des traditions islamiques dans ces écoles¹⁰⁰. C'est dire aussi qu'avec une telle situation, la formation varie qualitativement selon la crédibilité de l'école.

Formation

A l'intérieur, l'évolution des classes par niveaux d'étude est possible selon la disponibilité des locaux et la compétence des enseignants suivant les écoles. On peut dire que celle de New-Town aéroport, à son ouverture en 2000, ne comportait que deux salles de classe pour la maternelle. Ces salles sont passées à trois en 2003 puis neuf en 2006. On y rencontre les cycles suivants:

- Maternelle: première section; deuxième section et troisième section.
- Primaire: SIL, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.

A la fin de l'année scolaire 2005 – 2006, l'école avait présenté 23 candidats au CEP¹⁰¹ pour 20 reçus et 15 au concours d'entrée en sixième pour 8 reçus¹⁰².

L'école islamique de la Bibamba se limitait aux cours du soir jusqu'en 2001, date de son ouverture en cours du jour. Elle comportait alors les classes de la SIL, du CP, du CE1, du CE2 et du CM1. Les classes du CM2 et de la maternelle seront ouvertes en 2002. A la maternelle, les élèves, toutes promotions confondues, sont groupés dans une seule salle; les rangées servant à distinguer le niveau d'étude.

Son registre présente les statistiques suivantes:

Tableau 2: Performances académiques de L'Ecole Franco-Islamiques de Bibamba-Bonanloka lors des examens officiels de 2001 à 2006

Année scolaire	Nombre d'élèves	Nature de L'examen	Candidats	Admis	% d'admis
2001-2002	94				
2002-2003	160	CEP	29	24	85
		Entrée en 6 ^e / 1 ^{ère} Année	10		31
2003-2004	250	CEP	42	36	87
		Entrée en 6 ^e / 1 ^{ère} Année	18		25
2004-2005	270	CEP	36	28	78
		Entrée en 6 ^e / 1 ^{ère} Année	16		15

¹⁰⁰ Lors de notre entretien du 12 novembre 2008, le professeur Doubla Avaly nous avait dit que l'OESPI envisageait l'organisation des séminaires d'harmonisation des programmes d'arabe et des matières islamiques au cours de l'année scolaire 2008-2009.

¹⁰¹ Le Certificat d'Etudes Primaires (CEP) remplace le CEPE en 1995.

¹⁰² Statistiques délivrées par El Hadj Ibrahim Tchindé au cours de notre entretien du 5 octobre 2007 dans son bureau.

2005-2006	310	CEP	45	45	41
		Entrée en 6 ^e / 1 ^{ère} Année	15		15

Source: Registre des lauréats de l'École Primaire Franco-Islamique de Bibamba de 2001 à 2006.

A la lumière de ce tableau, force nous est d'apprécier les effectifs scolaires de cette école et ses performances aux concours et au CEP. Le nombre d'élèves au CM2 ne correspond pas au nombre de candidats présentés par l'école aux examens officiels notamment les concours. Plusieurs raisons expliquent cette situation¹⁰³:

- Dans les écoles primaires, seuls les élèves qui n'ont pas dépassé l'âge requis peuvent se présenter au concours d'entrée en sixième dans les collèges publics (CES et Lycées); et / ou à celui du collège d'enseignement technique industrielle et commerciale (CETIC). Les âges sont respectivement de 14 et 15 ans;

- Certains directeurs de CES et CETIC exigent depuis quelques années le CEP au moment de l'admission définitive au collège de l'enseignement public. Dans ces conditions, une partie des élèves ne peuvent obtenir une inscription que dans les collèges privés laïcs;

- Les épreuves pour le concours d'entrée en 6^e et en 1^{ère} année des collèges techniques ne comportent pas d'épreuves arabes, ce qui ne manque pas de handicaper les élèves issus des écoles islamiques.

Au total, l'écart entre les effectifs au CM2 et le nombre des candidats présentés aux examens s'explique par le fait que les élèves du CM2 ne préparent pas les mêmes examens et les mêmes concours. De plus, certains parents inscrivent leurs enfants plutôt au diplôme de CEP français¹⁰⁴. Cette stratégie leur permet par la suite de poursuivre leur scolarité dans le secondaire du public ou du privé laïc dans la mesure où il n'existe pas encore dans la ville de Douala de collège secondaire islamique suite logique de la formation primaire. La mise en place d'un institut de ce genre constituerait sans nul doute une œuvre salubre surtout que les élèves musulmans s'inscrivent avec beaucoup de difficultés dans les collèges protestants et catholiques de Douala qui sont de loin plus performants.

Le fonctionnement de cette école de communauté, différent de celui de l'école privée de New-Town, est basé sur les frais de scolarité. Pour l'année scolaire 2005-2006, les frais de scolarité étaient repartis comme suit:

Tableau 3: Frais de scolarité à l'École Primaire Franco-Islamique de Bibamba-Bonanloka

Division	Inscription	1 ^{ère} tranche	2 ^e tranche	Total
Maternelle	10.000 Fcfa	12.000 Fcfa	8.000 Fcfa	30.000 Fcfa
Primaire SIL/CM1	1.500 Fcfa	12.000 Fcfa	5.500 Fcfa	19.000 Fcfa
Primaire CM2	1.500 Fcfa	12.000 Fcfa	4.500 Fcfa	20.000 Fcfa

Source: Prospectus de l'École Primaire Franco-Islamique de Bibamba- Bonanloka, année scolaire 2005-2006.

¹⁰³ Ces explications sont inspirées par l'article de H. Adama, « L'école franco-arabe camerounaise: bilan et perspectives », 2001, pp. 89-136.

¹⁰⁴ Le diplôme de CEP français ou anglais, contrairement au CEP d'arabe est un diplôme national, quelle que soit l'école dans laquelle on l'a obtenu.

Au Groupe Scolaire Privé Islamique Ibrahim, il fallait compter 40.000 francs CFA de frais de scolarité pour la maternelle et 22.000 francs CFA pour le primaire, tout niveau d'étude confondu¹⁰⁵.

Le modèle de la tenue de classe est le même dans les deux établissements mais diffère selon le sexe: un pantalon et un long boubou de couleur vert citron pour les garçons et un pantalon et une robe de couleur vert citron et un foulard blanc pour les filles. Les deux écoles ouvrent leurs portes tous les matins de lundi à jeudi à 7h et les referment à 15h30 minutes de la SIL au CM2 et de 7h à 13h pour les enfants de la maternelle. Le vendredi, ces écoles ouvrent leurs portes à 7h et les referment à 12h pour tout le monde. Les heures de pause sont les mêmes: de 9h 30 minutes à 10h et de 12h à 12h 30 minutes pour la maternelle; de 10h à 10h 30 minutes et de 12h 30 minutes à 13h pour le primaire. Dans les deux écoles, filles et garçons fréquentent les mêmes classes, contrairement à loi coranique qui voudrait que les filles et les garçons soient séparés. Enfin, elles recrutent leurs élèves dès la maternelle.

Au vue de cette comparaison, on peut dire enfin que le niveau de l'enseignement est plus bas au groupe scolaire franco-islamique de Bibamba-Bonanloka que dans celui d'El Hadj Ibrahim Tchindé. L'exploitation des enseignants se fait aussi beaucoup ressentir au groupe scolaire de Bibamba. Tous ces maux s'expliquent par un manque de contrôle administratif de ces établissements confessionnels par la communauté musulmane.

Un tour d'horizon des programmes permet de constater des différences. Ce manque d'harmonie peut se remarquer aussi bien au niveau des matières religieuses enseignées qu'à celui des documents utilisés. C'est ainsi qu'à Douala, la formation est plus consistante dans l'école privée islamique bien organisée de New-Town aéroport que dans celle de Bibamba.

Dans tous les cas, l'Etat s'est montré libéral en matière d'ouverture de nouvelles écoles islamiques. Même si une petite fraction de l'opinion musulmane reste réticente à ce genre d'initiative « moderniste » refusant de se satisfaire d'un enseignement du Coran dans ces écoles privées islamiques en supplément des cours normaux. L'intérêt de l'Etat n'est pas en la matière simplement matérielle, les écoles privées islamiques participant au même titre que les écoles privées laïques et chrétiennes à la limitation de la surcharge des effectifs des écoles publiques.

Il est aussi à plus long terme et se situe dans la perspective de la stabilité sociale et politique. Si la reconnaissance de l'école franco-arabe avait pour contrepartie un droit de regard de l'Etat sur les programmes et sur le personnel enseignant, celles des écoles privées islamiques sans nécessairement imposer ses hommes, il a les moyens de pression (fermeture administrative) pour faire écarter des promoteurs indécents¹⁰⁶.

¹⁰⁵ Fiche de renseignements adressée aux parents d'élèves par la direction de l'école pour la rentrée scolaire 2005/2006.

¹⁰⁶ Voir Décret No 90/1461 du 09 novembre 1990: création, ouverture et fonctionnement des établissements privés.

Et après?

La scolarité dispensée par les nouvelles écoles privées islamiques est perceptible dans la société musulmane de Douala et au cours des années à venir, le mouvement va prendre des proportions¹⁰⁷. Chaque école conserve d'une manière ou d'une autre les traits caractéristiques, selon l'itinéraire de son fondateur. Mais le plus gros problème, à notre avis, se pose au sortir de ces écoles dans la mesure où il n'existe pas encore dans la ville de Douala de collège secondaire islamique, suite logique de la formation primaire. La mise en place d'un institut de ce genre constituerait sans nul doute une œuvre salubre surtout que les élèves musulmans s'inscrivent avec beaucoup de difficultés dans les collèges protestants et catholiques de Douala qui sont de loin plus performants. De fait, la prédominance des collèges privés confessionnels (chrétiens et protestants) pose des problèmes à la communauté musulmane. Elles n'acceptent que très rarement les enfants qui ne feraient pas la religion d'après les règlements intérieurs régissant leurs fonctionnements. Certains musulmans de leur côté ne peuvent pas confier leurs progénitures à des établissements dont la mission essentielle est de produire des chrétiens. Cet état de choses est une source de confrontation et de compromis permanent entre musulmans et chrétiens¹⁰⁸.

A Douala, pour apprendre la langue de culture islamique qu'est l'arabe, les enfants ont d'autres choix que les écoles coraniques traditionnelles et l'école franco-arabe. D'autres voies s'ouvrent à eux: les nouvelles écoles privées islamiques. Cette voie essaie de garder sa position, s'adapte aux grandes mutations et à la société musulmane. L'accent est mis sur la formation des enfants musulmans ayant dans le cœur toutes les vertus islamiques, et dans l'esprit la science commune indispensable à l'éducation religieuse de la société. En somme, les nouvelles écoles telles qu'elles sont, semblent répondre aux besoins éducatifs les plus généraux de la communauté musulmane.

A travers la trajectoire de ces deux écoles, nous voyons en quoi les musulmans doualais ont un attachement pour leur identité musulmane et nous comprenons pour quelles raisons un rôle central est donné à l'apprentissage de la langue arabe et aux préceptes fondamentaux de l'islam, sans que soit négligée la langue française dans les écoles primaires.

De plus, quelle que soit sa forme, le savoir islamique dispensé dans ces structures contribue à la formation du caractère par la connaissance des valeurs de la société. Il permet au moins de lire le Coran et assure aussi la formation intellectuelle et religieuse de la population musulmane. On y apprend la langue arabe, verbalement ou par écrit et les plus jeunes acquièrent des pratiques et règles de l'islam: prières, ablutions, jeûne, aumône, etc. Ainsi, grâce aux efforts de ces écoles confessionnelles, les valeurs morales, religieuses et sociales, bref les valeurs

¹⁰⁷ Voir dans le même sens G. Etienne, « Les medersas: un élément de mutation des sociétés ouest-africaines », *Politique étrangère*, 62:4, pp.613-627.

¹⁰⁸ Voir. *El Qiblah*, no 14 du 25 octobre 2000 et *Aurore Plus*, no 531, 2002 qui rapportent le cas des élèves musulmans du collège Evangélique de New-Bell/Douala exclus pour refus « d'acheter la Bible et d'assister au culte ».

positives ou supposées telles sont transmises aux jeunes. Et cette démarche constitue une garantie de la foi et de la morale islamique des communautés musulmanes, gage d'une bonne pratique culturelle.

En guise de conclusion

En somme, la réflexion sur les données collectées, dans le cadre des écoles d'enseignement islamique à Douala incline à tirer un certain nombre de conclusions. Si on tentait de faire un bilan, force serait de constater que:

- l'impact de l'action de la communauté musulmane dans son entièreté sur le développement de l'éducation est de plus en plus considérable à Douala. Ces œuvres scolaires permettent à la communauté musulmane de se constituer de plus en plus une assise importante. Toute la communauté affirme la nécessité de la scolarisation dans la mesure où il s'agit d'un instrument de leur propagande. Ces initiatives dérivent de la méfiance que les musulmans ont à l'égard de l'école moderne ``française``. Comme les autres confessions, les musulmans veulent une institution capable de dispenser à la fois l'enseignement officiel et les matières de la foi islamique.

- Financement: comme les autres ordres d'enseignement confessionnel (catholique et protestant), les écoles islamiques ne sont pas gratuites. Leurs ressources financières proviennent des frais de scolarité qu'assument les parents et les subventions octroyées par l'Etat. S'il y a bien un problème qui oppose l'autorité administrative aux forces religieuses, c'est bien celui du financement et des subventions accordées aux institutions privées d'enseignement.

- La place de la religion: La raison d'être de ces établissements est l'évangélisation. Et comme tel l'enseignement est dispensé sur deux registres: le respect des programmes officiels et l'inclusion dans les tranches horaires des matières islamo-arabes. Ces établissements confessionnels ont donc pour vocation d'assurer une éducation musulmane. Cette exigence pastorale implique une référence constante à la doctrine de Mahomet.

En définitive, le développement des écoles confessionnelles musulmanes tient à des raisons d'ordre pastoral, historique, politique et économique. De la presque ainsi dégagée, on observe que l'œuvre d'éducation, hier et aujourd'hui, est fonction du contexte et du pouvoir financier. Indubitablement, la présence des privés dans le champ de l'éducation islamique à Douala a abouti à une dynamique de l'offre de scolarisation. De la vitalité de cette initiative dépendra leur sollicitation par les parents. Par un cadre juridique bien défini où l'Etat, l'ordre privé islamique et les fondateurs collaboreraient en matière d'éducation comme des partenaires, dépendront leurs performances scolaires à venir.

Références bibliographiques

Adama H., *L'islam au Cameroun. Entre tradition et modernité*, Paris, L'Harmattan, 2004.

-----, « L'école franco-arabe camerounaise: bilan et perspective », in G.L. Taguem Fah, *Cameroun 2001*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp.90-135.

----- , « Migration musulmane et enseignement arabo-islamique à Douala: 1963-1993 », *Annales de la FALSH de l'université de Ngaoundéré*, vol. II, 1997, pp. 37-54.

Brenner L., « Constructing Muslim Identities in Mali », in L. Brenner (éd.), *Muslim Identity and Social Change in Sub-Saharan Africa*, London, Hurst, pp. 59-78.

Cissé S., *L'enseignement islamique en Afrique Noire*, Paris, L'Harmattan, 1992.

----- , « Les medersas au Burkina: l'aide arabe et l'enseignement arabo-islamique », *Islam et Sociétés au Sud du Sahara*, no 4, 1990, pp.57-72.

Etienne G., « Les medersas: un élément de mutation des sociétés ouest-africaines », *Politique étrangère*, 62:4, pp.613-627.

Genest S. et Santerre R., « L'école franco-arabe au Nord Cameroun », in Santerre R. et Mercier Tremblay C., *La quête du savoir. Essai pour une anthropologie de l'éducation camerounaise*, Montréal, Presses de l'université de Montréal, 1982, pp. 372-395.

-----, « L'école franco-arabe au Nord-Cameroun », *Revue Canadienne des Etudes Africaines*, Vol.8, No 3, 1974, pp. 589-605.

Gomez-Perez M., « Bilan et perspectives de l'enseignement de l'arabe dans les écoles franco-arabes à Dakar et à Thiès: vers la marginalisation d'une jeunesse? », in M. Gomez-Perez et V. Lacabanne (textes rassemblés par), *La diffusion des savoirs dans les Tiers-Mondes. Contraintes et perspectives*, Paris, Publications Universitaires Denis Diderot, 1999, pp. 41-69 .

Hamadou Bello Y., « Cameroun: succès des nouvelles écoles coraniques », *SyfiaInternational*, (Cameroun), 2002.

Médard J.F., « “Le big man” en Afrique: esquisse d'analyse du politicien entrepreneur », *L'Année Sociologique*, n° 42, 1992.

Njiasse Njoya A., « L'islam au Cameroun », in *La culture arabo-islamique en Afrique au Sud du Sahara: cas de l'Afrique de l'Ouest*, Zaghuan, Publication de la Fondation Timimi pour la Recherche Scientifique et de l'Information, 1997, pp. 259-273.

Njiale P.M., « Crise de la société, crise de l'école: le cas du Cameroun », *Revue Internationale d'Education*, no 41, 2006, pp.53-63.

Nkene B.-J., « Les immigrés nigériens à Douala: problèmes et stratégies d'insertion sociale des étrangers en milieu urbain », *Afrique et Développement*, vol. XXVIII, nos 3 et 4, 2003, pp. 142-167.

Otayek R.(s.d.), *Le radicalisme islamique au Sud du Sahara. Dawa'a, arabisation et critique de l'Occident*, Paris, Karthala-MSHA, 1993.

Papillon-Dauveau M., « Cameroun. L'éducation malmenée par la crise économique », *Impact Campus*, Université Laval, Septembre 2007, pp. 2-11.

Poirier J. et al., *Les récits de vie. Théorie et pratique*, Paris, P.U.F., 3^e éd., 1993.

Santerre R., *Pédagogie musulmane d'Afrique noire: l'école coranique peule au Cameroun*, Montréal, Presses de l'université de Montréal, 1973.

Taguem Fah G.L., « Processus politique, mutation sociale et renouveau islamique au Cameroun », *Rupture/Solidarité*, no 4, Paris, Karthala, 2003, pp. 215-243.

Communications:

Cissé P., « La migration malienne au Cameroun: le retour est-il possible? », Communication au XXVe Congrès International de la Population, Tours-France, 18-23 juillet 2005.

Njiale P.M., « Entre héritage et globalisation: l'urgence d'une réforme de l'école au Cameroun », Communication au colloque international « Un seul monde, une seule école? Les modèles scolaires à l'épreuve de la mondialisation », Sèvres-France, 12-14 mars 2009.

-----, « Les confessions religieuses et l'offre d'éducation au Cameroun », Communication au Colloque International d'Education Comparée (CIEP), sur le thème « Education, religion, laïcité. Quels enjeux pour les politiques éducatives? Quels enjeux pour l'éducation comparée », Sèvres-France, 19-21 octobre 2005.

Journaux:

- *Aurore Plus*, no 531, 2002.
- *Cameroon Tribune*, quotidien bilingue du 31 mars 2006.
- *El Qiblah*, journal d'obédience islamique n° 14 du mercredi 25 octobre 2000.
- *Le Messenger* n°2326 du 8 mars 2007.
- *l'Effort Camerounais*, no 006, juin 1988 et no 33/ 975, avril 1991.
- *Mutations*, n° 975, 2003.

Les rapports entre l'Etat et l'enseignement privé:

- Loi No 64/11 juin 1964: contrôle et fonctionnement de l'enseignement privé.
- Loi No 76/15 du 8 juillet 1976: organisation de l'enseignement privé au Cameroun.
- ACIC, Loi n° 67 /LF/19 du 12/06/1967.
- Loi No 87/022/du 17 décembre 1987: activités des établissements scolaires privés.
- Statuts rénové de l'ACIC, décret n° 88/319 du 7 mars 1988.
- Décret No 90/1461 du 09 novembre 1990: création, ouverture et fonctionnement des établissements privés.

Annexes

Photographie no 1



Monsieur Ibrahim Tchindé, directeur du « Groupe Scolaire Privé Islamique Ibrahim », dans son bureau (Cliché de l'auteur, octobre 2006)

Photographie no 2



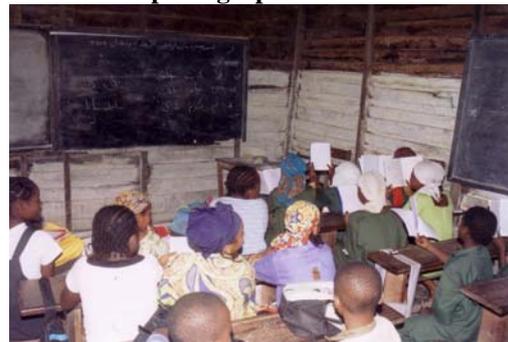
Une vue partielle d'un des bâtiments du « Groupe Scolaire Privé Islamique Ibrahim » (Cliché de l'auteur, octobre 2006)

photographie no 3a



Vues partielles des élèves de la classe de CMI de l'école franco-arabe de Bibamba-Bonanloka (clichés de l'auteur, octobre 2006)

photographie no 3b



Vues partielles des élèves de la classe de CMI de l'école franco-arabe de Bibamba-Bonanloka (clichés de l'auteur, octobre 2006)